

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2023

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 15

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	11
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	12
3.1. BILAN TECHNIQUE	12
3.2. BILAN FINANCIER	18
3.3. PERSPECTIVES	28
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	30
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	30
DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	33
6. PROGRAMME 101: DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE	37
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	39
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	41
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	42
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	48
7. PROGRAMME 102: UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	49
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	51
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	54
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	55
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	63
8. PROGRAMME 103: ALPHABÉTISATION	65
8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	67
8.2. STRATÉGIE PROGRAMME	70
8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	70

8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	77
9.	PROGRAMME 104: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	79
9.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	81
9.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	84
9.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	85
9.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	98

NOTE EXPLICATIVE

La loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat, complétée par la Loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, stipule en son article 18, alinéa 3, que «la loi de finances de l'année fixe pour le budget général, les programmes concourant à la réalisation des objectifs assortis d'indicateurs, les montants des autorisations d'engagement et des crédits de paiement». Ainsi, cet article induit l'élaboration et la présentation des Projets de Performance des Administrations (PPA). A ce titre la loi des finances 2013, la demande budgétaire des ministères et institutions y est exprimée et motivée par des objectifs centrés sur la recherche de la performance.

Dans un contexte de raréfaction des ressources et de contraintes fortes en matière de dépenses, la gestion axée sur la performance apparaît plus que jamais incontournable, et le Projet de Performance des Administrations en est l'outil privilégié en matière budgétaire. A cet effet, le Projet de Performance des Administrations du Ministère de l'Education de Base (MINEDUB) pour l'année 2023, est articulé en trois parties :

- d'abord la synthèse de la stratégie, qui met en exergue la contribution attendue du MINEDUB dans la nouvelle Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30) et la nouvelle Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation (SSEF 2020-2030). Elle présente par ailleurs le domaine d'intervention, revient sur les performances antérieures et ressort les perspectives. Elle s'achève par la détermination de l'objectif stratégique du MINEDUB et la déclinaison de son cadre logique de performance ;
- ensuite le contenu des programmes qui présente les programmes et leurs actions, leurs objectifs, indicateurs et cibles, les stratégies de mise en œuvre et les coûts de réalisation ;
- enfin la présentation du tableau de budgétisation détaillé en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Le Cameroun a adopté sa Stratégie Nationale de Développement 2020 – 2030 (SND30) nouveau cadre de référence pour l'action gouvernementale en matière de développement. Elle repose sur trois piliers structurants, dont celui relatif au développement du capital humain. Ainsi, en s'inscrivant dans cette logique du développement humain, il apparaît que le développement du secteur manufacturier, la mise en place du tissu industriel et l'essor d'une économie locale endogène, commandent que le pays dispose d'un capital humain fort et capable de relever les défis de l'industrialisation souhaitée. Cette exigence de besoin en capital humain fort, reste un défi majeur, que le Cameroun envisageait lever avec le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Malheureusement l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques adossées au DSCE, a permis de relever une régression de l'Indice du Capital Humain de 0,41 à 0,31 entre 2011 et 2017, (Banque Mondiale, 2018), ce qui s'est traduit par un léger recul de la pauvreté et une aggravation des inégalités dans les domaines de la santé des populations, de l'éducation et de la formation des jeunes. Face à cette insuffisance de résultats du DSCE, le Cameroun s'est fixé un nouveau défi avec la SND30, dont l'objectif est de doter le pays d'un capital humain de qualité, qui lui permette d'atteindre plus aisément son objectif de transformation structurelle et d'améliorer la situation du développement inclusif. A cet effet, la SND30 préconise un ensemble de réformes, qui se déclinent dans les stratégies sectorielles au rang desquelles, la Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation. En effet, il sera question d'opérer une transformation de l'éducation, à partir de la mise en œuvre réussie des plans prioritaires porteurs d'industrialisation, dont l'opérationnalisation génère un besoin en compétences de haut niveau, qui constitue pour le secteur éducatif une interpellation fondamentale. Il convient de noter que malgré l'absence d'une Stratégie Sectorielle validée, les enjeux relatifs à l'atteinte des cibles de l'ODD4 imposent aux différents Etats, de saisir l'opportunité de la transformation de l'Education, pour le plus grand bien des populations cibles. Dans ce sens, le Cameroun qui n'est pas en marge de cette dynamique, conduit à travers la Sous – Commission Sectorielle « Education », une feuille de route qui a pour principal objectif, le suivi de la mise en œuvre de la SND30, en matière d'Education et de Formation. La Stratégie Nationale de Développement, qui vise à terme l'industrialisation du pays, définit un ensemble d'orientations au niveau stratégique, dans chacun des secteurs de mise en œuvre des politiques publiques. En ce qui concerne le Secteur Education et Formation, lesdites orientations sont regroupées autour des domaines suivants : accès et équité, qualité et employabilité, renforcement du système éducatif et recherche scientifique et innovation. Ainsi, le Ministère de l'Education de Base est interpellé au niveau sectoriel, à travers trois niveaux d'enseignement : le préscolaire, le primaire et l'alphabétisation. Le préscolaire est le premier niveau d'éducation formelle et assure de ce fait l'accueil, l'encadrement, la survie, la protection et le développement des enfants de la naissance à l'âge de 6 ans non révolus¹. Toute une cible lui est consacrée dans l'ODD4, à savoir la Cible 4.2 déclinée en ces termes : « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de

développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire. » Le développement du préscolaire est clairement exprimé par le Gouvernement, comme une priorité pour la période décennale 2020-2030, à travers deux options de politique majeures notamment :

- Rendre la dernière année du préscolaire (grande section) gratuite et obligatoire ;
- développer l'offre préscolaire dans les zones rurales. L'objectif stratégique ici est de parvenir à un Taux Brut de Préscolarisation de 52% d'ici 2030. Au niveau du primaire, les avancées en matière d'accès et d'équité se sont traduites à travers les indicateurs qualitatifs suivants :
 - un Taux Net d'Accès au primaire, estimé à 71% en 2020/2021 au niveau national pour une cible de 76% en 2025 ;
 - un Taux d'Achèvement du cycle primaire, estimé à 75% en 2021. L'amélioration des Taux d'admission et d'achèvement au cycle primaire sont en effet fortement tributaires, du renforcement de l'offre d'éducation dans ce cycle d'enseignement. Ainsi, les actions menées par le Gouvernement visent à faire face aux difficultés d'accès et d'achèvement à un enseignement primaire inclusif et de qualité, pour tous les enfants en âge de scolarisation. Ces difficultés se traduisent en termes de disparités en matière de scolarisation, d'insuffisance de l'offre, tant en ce qui concerne les infrastructures, que le personnel enseignant, sans oublier les pesanteurs socioculturelles qui constituent les goulots d'étranglement à l'envoi des enfants à l'école, notamment la jeune fille ; en prenant également en compte les conditions d'apprentissage difficiles et les retards dans la mise en place de l'enseignement fondamental. En matière de qualité, le Gouvernement ambitionne d'assurer une éducation de base de qualité, au terme de laquelle tout citoyen camerounais disposera du socle minimum de compétences nécessaires à la mobilisation de son capital humain, tout au long du système éducatif ou dans la vie active. Il est question de l'amélioration de la politique du manuel scolaire et de la formation des formateurs, du renforcement de l'usage des TIC pour améliorer les apprentissages, du développement des acquis scolaires et du renforcement du patriotisme. De manière spécifique, au niveau de l'Amélioration de la politique du manuel scolaire, l'on note :
 - la promotion de l'utilisation d'un manuel unique par matière et par classe au niveau national ;
 - la promotion de l'utilisation des manuels scolaires pendant 06 années consécutives ;
 - la mise en place de la politique de gratuité des manuels scolaires pour les matières essentielles dans les écoles primaires publiques.

Pour ce qui est de la formation des formateurs, dans la foulée de la distribution des manuels scolaires, de nouveaux modules de formation des enseignants de la maternelle et du primaire ont été élaborés depuis 2012. Les réalisations pour 2021 montrent que 27 397 enseignants y ont été formés. Toutefois, des efforts restent à faire, au regard de la cible en 2025 qui est de 150 000 enseignants à former.

S'agissant du renforcement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à tous les niveaux d'enseignement et de formation, avec la survenance des chocs liés aux crises sécuritaires, davantage renforcés par les affres de la pandémie à COVID 19, les écoles se sont vues vidées de leurs élèves lorsqu'elles n'ont pas été simplement fermées. Face à cette situation, le Gouvernement a accéléré l'implémentation des TIC dans l'Education. Plus spécifiquement, on peut évoquer :

- le déploiement de la plateforme d'éducation à distance ;
- la poursuite de la diffusion des cours ; -la mise en place d'une plateforme internet d'éducation à distance (www.monecoleenligne.cm);
- la diffusion des cours radio et TV, ainsi que la distribution de 730 milles livrets d'apprentissage autodidactes, pour les enfants des zones défavorisées. Sur ce dernier point, 700 000 enfants en 2021 ont bénéficié des livrets, la cible en 2025 étant fixée à 3 000 000 d'enfants. Le développement des acquis scolaires qui permet de disposer des rapports d'évaluation des acquis scolaires dans le sous-secteur éducation de base. La promotion de scolarisation pour tous, particulièrement chez les élèves à besoins éducatifs spéciaux dont les jeunes filles, les autochtones, les réfugiés et les déplacés internes, les personnes vivant avec un handicap, reste une priorité majeure pour le Gouvernement, en Général, et le MINEDUB en particulier. A ce titre, le Gouvernement entend poursuivre les interventions majeures déjà entreprises telles que :
 - les appuis financiers et matériels comme réponse à la pauvreté des ménages. Il s'agit des transferts monétaires pour payer les frais de scolarité, des kits scolaires constitués de manuels et de fournitures, des kits de dignité, des appuis alimentaires et des appareillages pour handicapés ;
 - les espaces sûrs pour renforcer les compétences de vie des filles à l'école et ainsi, améliorer leurs capacités à la négociation et à la prendre en main individuelle ;
 - l'amélioration du climat social à l'école, en faveur de la scolarisation de la fille, avec des formations des encadreurs, la sensibilisation de la communauté aux V BG et les appuis pédagogiques spécifiques au genre ;
 - la réinsertion scolaire des filles ayant décroché depuis moins de douze mois ;
 - la distribution des Kits scolaires aux jeunes filles des Zones d'Education Prioritaires ;
 - la distribution des bourses d'excellence à 720 meilleures élèves filles sur l'ensemble du territoire national, sur la base des résultats obtenus au CEP/FSLC. Le MINEDUB, à travers ses différents axes d'intervention, rejoint l'axe stratégique N0 1 de la PNG qui a pour objectif d'assurer la : « promotion de l'accès égalitaire et équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information » et, mène ses activités dans la perspective de contribuer à améliorer la scolarisation de la jeune fille dans les ZEP et réduire les taux de déperdition scolaire chez cette dernière. La prise en compte du genre dans le Sous-Secteur de l'Education et de la Formation s'appuie sur le programme 102.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Selon les dispositions du décret n°2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), le MINEDUB est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'éducation de base. A ce titre, il est chargé :- de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement maternel et primaire ; - de la conception et de la détermination des programmes d'enseignement et du contrôle de leur mise en œuvre ; - des études et de la recherche sur les méthodes les plus appropriées pour l'éducation de base ; - de l'élaboration des principes de gestion et d'évaluation des

établissements de ce niveau d'enseignement ;- de la formation morale, civique et intellectuelle des enfants en âge scolaire, en liaison avec le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;

- de la conception et de la diffusion des normes, règles et procédures d'évaluation des apprenants ;
- du suivi et du contrôle de la gestion administrative et pédagogique des établissements publics et privés de ce niveau d'enseignement ;
- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la carte scolaire de ce niveau d'enseignement ;
- de l'élaboration, de l'analyse et de la tenue des statistiques de ce niveau d'enseignement;
- de la politique du livre de ce niveau d'enseignement ; de la lutte contre l'analphabétisme ;
- du suivi des établissements maternels et primaires privés d'enseignement laïc et confessionnel ;
- du suivi des constructions des bâtiments et infrastructures scolaires de ce niveau d'enseignement ;- du suivi des activités des associations des parents d'élèves et des enseignants (APEE) ; de la gestion et de la formation continue des personnels enseignants et auxiliaires.

Il assure la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), en relation avec le Ministère des Arts et de la Culture et le Ministère des Relations Extérieures.

- Les Organismes consultatifs du Ministère de l'Education de Base sont : le Conseil National de l'Education ;- la Commission Nationale de l'UNESCO ;
- le Conseil National d'Agrément des Manuels Scolaires et des Matériels Didactiques ; la Commission Nationale des Programmes et des diplômes ;- le Conseil National de l'Enseignement Privé ;
- la Commission Nationale de l'Enseignement Privé de Base. En outre, le Ministère de l'Education de Base dispose des projets de coopération bénéficiant des fonds de contrepartie. Il s'agit du
- Projet d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC) ;
- Projet Eveil, Accès et Qualité de l'UNICEF (Programme Education de Base).

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

A/ BILAN TECHNIQUE 2021

S'agissant du **Programme 101 « Développement du Préscolaire »**, les activités majeures ont permis de porter le taux brut de scolarisation à 38,4% en 2021. Ces activités portaient principalement sur

- la construction et l'équipement de 10 Centres préscolaires communautaire,
- la construction et l'équipement de 21 blocs maternels,

- la construction et l'équipement de 64 Salles de classes dans les EM, la construction de 04 clôtures dans les EM

- la construction de 17 Blocs latrines dans les EM, la réhabilitation de 08 Ecoles maternelles,
- la révision du document de politique et de stratégie du préscolaire à base communautaire. Pour ce qui est du **Programme 102 « L'Universalisation du Cycle Primaire »**, il a pour objectif de faire en sorte que sur 100 enfants qui entrent à la classe SIL/CLASS ONE, le même nombre d'enfants achève le cycle primaire au bout de six années de scolarité. En observant les avancées des performances du Programme, le taux d'achèvement qui était de 70.6% en 2019 est passé à 73,5% en 2021 et le taux net d'admission quant à lui a évolué de 70% en 2019, à 71

% en 2021. L'évolution positive de ces indicateurs est tributaire activités majeures suivantes :

- la construction de 896 salles de classe dans les EP,
- la construction de 68 blocs latrines,
- la construction de 09 clôtures dans les EP
- la réhabilitation de 324 salles de classe dans es EP, l'acquisition de 41 828 tables bancs,
- la distribution gratuite de 6 750 000 manuels scolaires essentiels (Français, anglais et Mathématiques) aux élèves des CE1/class3, CE2/Class4, CM1/Class 5 et CM2/ Class 6 des écoles primaires publiques,
- la formation de 26 000 enseignants sur l'utilisation des nouveaux curricula. En ce qui concerne le **Programme 103 « Alphabétisation »**, il s'était fixé pour objectif général d'accroître la population alphabétisée en 2021. Il s'agissait concrètement de passer d'un taux d'alphabétisme de 66.24% en 2019 (année de référence) à un taux de 67% en 2021 (année cible). Ainsi, le programme a réalisé une performance de 66. 68% en 2021, soit une augmentation de 0.44 point d'indice au terme de l'année 2021. Comme activités majeures enregistrées, l'on peut noter
- la création et la régularisation administratives des CAF et CEBNF ; l'alphabétisation de 23 680 personnes ;
- l'organisation de l'atelier de formation des enquêteurs, en vue de l'enquête pilote de la RAMAA;
- la mise à jour de la base de sondage de 642 CAF;
- l'organisation des missions de suivi administratif et pédagogique (synthèse nationale des CAF);
- la collecte des données sur les programmes d'alphabétisation en vigueur au Cameroun ; la dissémination du Manuel de procédure pour la mise en œuvre de la stratégie du « faire-faire » en Alphabétisation et en Education de Base Non Formelle ;
- la validation des items de mesure des apprentissages des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation ;
- la formation de 2962 enfants dans les CEBNF ;
- la formation de 17948 enfants en langues nationales ;
- l'organisation de l'atelier de renforcement des capacités de 250 enseignants des écoles expérimentales à la production et l'utilisation de l'environnement lettré en langues nationales (les cinq langues d'expérimentation étaient concernées). Le Programme (104) support du

Ministère de l'Education de Base s'est fixé pour objectif au cours de l'année budgétaire 2021, la mise en œuvre efficace des programmes opérationnels. En effet, à titre de rappel, ce Programme porte les ressources nécessaires aux fonctions support du MINEDUB, pour mettre en œuvre les politiques publiques relevant des missions ministérielles de l'enseignement scolaire de base (préscolaire et primaire) et de l'enseignement hors niveau (Alphabétisation et éducation de base non formelle). En outre, il met à la disposition des programmes opérationnels du MINEDUB, son expertise et ses compétences en matière de ressources humaines, évaluation et prospective, gestion financière, politique immobilière, informatique, politique des achats, logistique, affaires juridiques, relations internationales et communication. L'on note ainsi en 2021, la réalisation des activités majeures suivantes au profit des programmes opérationnels :

- le recrutement de 3000 nouveaux enseignants ;
- le traitement des dossiers de carrière des personnels ;
- l'organisation de 10 sessions de formations des enseignants (recyclage, appui psychosocial, stages, renforcement de capacités, etc.) ;
- l'organisation des campagnes IRR sous l'égide de la CONAC pour lutter contre la corruption en milieu scolaire ;
- la fermeture de 70 établissements privés clandestins ;
- l'actualisation de la carte scolaire du MINEDUB, principal source d'information des indicateurs de suivi des Programmes et Action ;
- la construction de 55 blocs de 02 logements pour enseignants construits en zone rurale La construction 05 Délégations Départementales ; la construction de 09 Inspections d'Arrondissement de l'Education de Base (IAEB) ;
- la couverture médiatique de tous les grands rendez-vous de l'année scolaire au MINEDUB.

B/ BILAN TECHNIQUE 2022 (MI-PARCOURS)

Un aperçu du bilan technique pour l'exercice 2022 à mi-parcours relève une avancée significative dans la réalisation des activités devant conduire à l'atteinte des indicateurs de Performance des programmes et Actions.

A ce titre, au niveau des investissements, l'on dénombre **1 652** projets logés dans les 10 Régions. 83 projets délégués dans les services déconcentrés du MINÉDUB et **1 569** projets transférés aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) pour un total de 1 652 projets avec un taux d'exécution physique national du BIP de à mi-parcours est de l'ordre 31%. Dans le même sens, **le taux de contractualisation général est de 68%.**

En ce qui concerne les services déconcentrés,

- le taux de contractualisation est de 77% ;
- 64 projets attribués sur les 83 avec 15 projets en cours de réalisation ;
- 01 projet réceptionné sur les 32projets achevés ;
- le taux d'exécution physique est de 45%.

En ce qui concerne les projets transférés aux mairies, nous avons :

- Le taux de contractualisation est de 68% ;
- 1 062 projets attribués sur 1569 ;
- 360 projets en cours d'exécution ;

- 338 projets achevés sur lesquels 98 sont réceptionnés ;
- Le taux de réalisation physique de 30%.

Le bilan à mi-parcours par programmes et Actions est présenté comme suit :

PROGRAMME 101 « DEVELOPPEMENT DU PRESCOLAIRE »

La mise en œuvre du Programme 101 s'est effectuée à travers trois principales actions à savoir :

Action 1 : Développement du préscolaire communautaire

De manière spécifique, le développement du préscolaire communautaire s'est implémenté à travers les activités de :

- Construction et équipement de 23 CPC dont 06 sont achevés et 07 sont en cours de réalisation ;
- Construction de 01 bloc latrines dans les CPC qui est achevé ;
- Relecture du document de Politique Nationale de l'Education Préscolaire et de Stratégie de Mise en œuvre du préscolaire à base communautaire ;
- Implémentation du plan de supervision pédagogique dans les structures de l'Enseignement Maternel Public.

Action 2 : Amélioration de l'offre préscolaire publique

L'amélioration de l'offre préscolaire publique est mise en œuvre à travers la :

- Construction de 08 salles de classe dans les EM parmi lesquelles 01 est achevée et 01 en cours de réalisation ;
- Equipement de 07 salles de classe dans les EM dont 03 achevés ;
- Construction et équipement de 30 blocs maternels dont 05 achevés et 16 en cours de réalisation ;
- Construction de 01 bureau du directeur dans les EM, ce projet en cours de réalisation ;
- Construction de 07 blocs latrines dans les EM, dont 03 achevés et 01 en cours de réalisation ;
- Réhabilitation de 40 salles de classe dans les EM, dont 08 achevés et 05 en cours de réalisation ;
- Construction de 07 clôtures dans les EM, dont 03 achevés et 01 en cours de réalisation ;
- Aménagement de 01 aire de jeu dans les EM en cours de réalisation
- Construction de 01 forage dans les EM en cours de réalisation .

Action 4: Renforcement de l'Initiative Privée Formelle

Le renforcement de l'initiative privée formelle s'est mise en œuvre à travers la Subvention de plusieurs écoles maternelles Privées.

PROGRAMME 102 « UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE »

Le Programme 102 est mis en œuvre à travers quatre actions majeures, il s'agit de :

Action 01 : Renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire

Le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire est mis en œuvre à travers les activités suivantes :

- Construction de 848 salles de classe dans les EP dont 227 achevés et 390 en cours de réalisation ;
- Construction de 93 blocs latrines dans les EP dont 38 achevés et 20 en cours de réalisation ;
- Construction de 04 Clôtures dont 02 en cours de réalisation ;

- Réhabilitation de 320 (138 projets) salles de classe dont 76 achevés (40 projets) et 136 (45 projets) en cours de réalisation ;
- Construction de 01 bureau du directeur dans les EP qui est en cours de réalisation ;
- Construction de 03 forages dans les EP dont 02 achevés et 01 en cours de réalisation ;
- Equipment en 26 552 tables bancs dont 11 795 achevés et 7979 en cours de réalisation ;
- Equipment de 01 centre multimédia en matériel informatique en cours de réalisation
- Fabrication de 24 322 tables bancs dont 8862 achevés et 7885 en cours de réalisation ; Action 02 : Amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires

L'Amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires s'est opérationnalisée à travers la :

- Distribution du manuel scolaire dans les écoles ;
- Formation de 50 formateurs à l'appropriation de la nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- Formation du personnel enseignant aux nouveaux curricula dans les IAEB ;
- Elaboration du document de synthèse sur l'exécution du paquet minimum et des crédits de fonctionnement des EP;
- Formation des enseignants sur les méthodes et techniques d'enseignement relatives à l'approche inclusive ;
- Paiement des subventions aux écoles primaires privées ;
- Distribution de 300 kits de micro science aux écoles ;
- Paiement des arriérés de vacations des examens (CEP, FSLC, CE)
- Rédaction d'un rapport pour la lutte contre le Choléra en milieu scolaire ;
- Rédaction d'un rapport sur l'organisation des jeux FENASCO LIGUE-B ; Sensibilisation des ordonnateurs délégués des ZEP sur les ressources ABS;
- Octroi du paquet minimum et des crédits de fonctionnement aux écoles

Action 03 : Soutien à la scolarisation de la jeune fille

Le soutien à la scolarisation de la jeune fille s'observe à travers les activités ci-après :

- Distribution de 720 bourses d'excellence scolaire aux jeunes filles des écoles Primaires publiques ;
- Suivi de la mobilisation communautaire en faveur de l'inscription et du maintien des filles à l'école.

PROGRAMME 103 « ALPHABETISATION »

Pour ce qui est du Programme 103, 03 actions permettent sa mise en œuvre, il s'agit de :

Action 1 : Alphabétisation classique et fonctionnelle des populations

L'Alphabétisation classique et fonctionnelle des populations s'implémente par la :

- Construction de 30 salles de classe dans les CAF dont 07 achevés et 07 en cours de réalisation ;
- Equipment de 25 salles de classe dans les CAF dont 10 achevés et 05 en cours de réalisation ;
- Réhabilitation de 02 salles de classe dans les CAF dont 02 achevées ;
- Atelier de validation des traductions des items de la RAMAA en 05 langues nationales ;
- Atelier de dissémination des manuels de procédure pour la mise en œuvre de la stratégie du faire-faire au Cameroun ;

- La dissémination de la RAMAA dans les régions ;
- La mise à jour du répertoire de la CAF ;
- La réalisation de la journée internationale de l'Alphabétisation ;
- La création et régularisation de 443 CAF et CEBNF;
- Alphabétisation de plus de 29 000 personnes de 15 ans et plus. Action 2 : développement de l'Education de Base non Formelle

Le Développement de l'Education de Base non Formelle se poursuit à travers :

- La mise à jour du répertoire des CEBNF ;
- La formation de plus de 2 762 enfants ;
- La régularisation et la création de 23 CEBNF ;
- Renforcement des capacités de 52 acteurs de la mise en œuvre dont 32 responsables de la chaîne administrative et 20 animateurs des centres. Action 3 : Renforcement de la promotion des langues nationales

Le renforcement de la promotion des langues nationales s'opérationnalise par :

- Le renforcement des capacités de 200 enseignants à l'utilisation et la production de l'environnement lettré en langues nationales ;
- Production du livret de maniement des langues nationales ;
- Célébration de la Journée Internationale des langues nationales ;
- Réalisation du document sur la cartographie des langues nationales au Cameroun.

PROGRAMME 104 « GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR EDUCATION DE BASE »

Pour ce qui est du Programme 104, 06 actions permettent la mise en œuvre, il s'agit de :

- Action 1 : Amélioration de l'efficacité du service public
- Action 2 : Etudes stratégiques et planification du secteur de l'éducation de base
- Action 3 : Amélioration du système d'information statistique
- Action 4: Amélioration des conditions de travail des personnels
- Action 5: Communication et relation publique au MINEDUB
- Action 6 : Développement des ressources humaines au MINEDUB. De manière concrète, l'amélioration de l'efficacité du service public s'est fait à travers :

La poursuite de la lutte contre la corruption en milieu scolaire par l'extension des Initiatives à Résultats Rapides dans les 10 régions ;

Fermeture de 369 établissements scolaires clandestins.

Les études stratégiques et de planification du secteur de l'éducation de base sont mises en œuvre à travers la réalisation de la revue de la mise en œuvre de la SND30 dans le secteur de l'éducation et de la formation (01 rapport de revue disponible)

L'amélioration du système d'information statistique s'implémente par la :

- Production des outils d'aide à la décision (01 annuaire statistique et 01 rapport d'analyse en cours d'élaboration) ;
- Elaboration des outils de la chaîne PPBS (Chaîne de Résultats, Revue et actualisation des programmes, CDMT 2023-2025 et Rapport Annuel de Performance 2021) L'amélioration des conditions de travail des personnels s'effectue par la :
- Poursuite des travaux de construction de la DREB Nord-Ouest ;

- Maîtrise d'œuvre pour la construction de la DREB Nord-Ouest
- Construction de 03 DDEB, qui sont en cours de réalisation ;
- Construction de 10 IAEB dont 01 est achevée et 05 en cours de réalisation ;
- Réhabilitation de 12 édifices administratifs (DREB, DDEB et IAEB) ; dont 05 achevés et 04 en cours de réalisation
- Equipement de 55 édifices administratifs (DREB, DDEB et IAEB) dont 30 achevés et 25 en cours de réalisation
- Construction de 180 logements pour enseignants dont 24 sont achevés et 80 en cours de réalisation. La Communication et les relations publiques au MINEDUB permettent la :
 - Visibilité assurée des grands rendez-vous de l'année scolaire au MINEDUB (concertation mi-parcours de l'année scolaire 2021-2022, organisation des examens de juin 2022, préparation de la rentrée scolaire 2022-2023)
- Actualisation permanente du site web du MINEDUB S'agissant des activités genre marquées en 2022, les réalisations techniques du MINEDUB sont réparties dans le tableau suivant :

PROGRAMMES	ACTIONS	REALISATIONS TECHNIQUES
Programme 102 Universalisation du cycle primaire	Action 02 amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires	Campagnes dans les 122 communes des ZEP pour la mobilisation des communautés à l'envoi des jeunes filles à l'écoles Formation de 7 500 enseignants sur les méthodes et techniques d'enseignement relatives à l'approche inclusive et sur les pratiques pédagogiques sensibles au genre
	Action 03 soutien à la scolarisation de la jeune fille	Distribution de 3000 kits Hygiénique aux filles ; Distribution de 7200 bourses d'excellences aux jeunes filles méritantes

■ 3.2. BILAN FINANCIER

Cette partie retrace le niveau d'exécution des ressources de l'exercice 2021 et à mi-parcours 2022 (au 30 septembre).

Au cours de l'exercice 2021, le Ministère de l'Education de Base a bénéficié d'une enveloppe initialement chiffrée à la somme de FCFA **232 742 150 000**. Ce montant a été révisé à FCFA **229 133 277 554** en AE et CP, après le collectif budgétaire. Le niveau d'exécution financière de l'ensemble des programmes du MINEDUB se situe autour de **86 %**. La répartition par programme de cette dotation révisée se décline ainsi qu'il suit :

PROGRAMME 196 : DEVELOPPEMENT DU PRESCOLAIRE

Pour la mise en œuvre de ses actions, se référant au Rapport Annuel de Performance (RAP) 2021 du MINEDUB, ce programme a bénéficié d'un financement de FCFA **3 322 644 800** en Autorisation d'Engagement et en Crédit de Paiement (CP) au titre de l'exercice 2021. Le montant des engagements des activités de ce programme est chiffré à FCFA **1 337 059 892** et les paiements ont été effectués à hauteur de **FCFA 1 308 340 601**, ce qui situe le taux

d'exécution du programme à **39,38%**.

PROGRAMME 197 : UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE

Le Programme Universalisation du Cycle Primaire a bénéficié d'une dotation de FCFA **173 270 337 967**, destinée à la prise en charge de ses activités pour le compte de l'exercice 2021. La réalisation desdites activités a fait l'objet des engagements évalués à FCFA **145 132 055 190**, et des paiements à hauteur de FCFA **143 722 935 870**, ce qui permet de situer le taux d'exécution du programme à **82,95%**.

PROGRAMME 198 : GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR EDUCATION DE BASE

Au cours de l'exercice 2021, une AE égale à CP de montant FCA **14 145 416 900** a été allouée au programme support du MINEDUB, en vue de la mise en œuvre de ses activités. Les engagements effectués à cet effet se chiffrent à FCFA **11 820 115 208**. Les paiements y afférents se chiffrent à FCFA **11 688 942 163** l'exécution des ressources affiche un taux de **82,63%**.

PROGRAMME 199 : ALPHABETISATION

Le programme Alphabétisation a bénéficié d'une enveloppe de FCFA **38 394 877 887** (AE égale CP) pour le financement de ses activités de l'exercice 2021. La réalisation de ces activités a nécessité des engagements évalués à FCFA **38 225 460 699**, qui ont fait l'objet d'un paiement de FCFA **38 225 460 699** et situe ainsi le taux d'exécution à environ **99 %**.

Le tableau ci-après récapitule le détail de cette exécution par Programme et par Action:

			AUTORI SATION S D'ENGAGEMENT T	CREDIT DE PAIEMENT NT	AUTORI SATION S D'ENGAGEMENT T	CREDIT DE PAIEMENT NT	ENGAGEMENT (AE)	PAIEMENTS (CP)	TAUX CP(%)
15 - MINEDUB			232 742 150 000	232 742 150 000	229 133 277 554	229 133 277 554	196 514 690 989	194 945 679 333	85,08
196		DEVELOPPEMENT DU PRESCOLAIRE	13 248 4 33 000	13 248 4 33 000	3 322 64 4 800	3 322 64 4 800	1 337 05 9 892	1 308 34 0 601	39,38
	01	SOUTIEN AU PRESCOLAIRE A BASE COMMUNAUTAIRE	110 000 000	110 000 000	106 000 000	106 000 000	15 999 9 86	15 999 9 86	15,09

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

	02	Amélioration de l'offre préscolaire publique	12 120 342 000	12 120 342 000	2 198 553 800	2 198 553 800	302 968 906	274 249 615	12,47
	03	ENCOURAGEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE FORMELLE	1 018 091 000	1 018 091 000	1 018 091 000	1 018 091 000	1 018 091 000	1 018 091 000	100,00
197		UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	184 316 363 000	184 316 363 000	173 270 337 967	173 270 337 967	145 132 055 190	143 722 935 870	82,95
	01	RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'EDUCATION AU CYCLE PRIMAIRE PUBLIC	12 849 402 000	12 849 402 000	13 397 186 534	13 397 186 534	2 000 438 619	1 963 402 988	14,66
	02	AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION DANS LES ECOLES PRIMAIRES	170 121 961 000	170 121 961 000	158 827 567 555	158 827 567 555	142 117 107 048	140 824 523 364	88,67

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

	03	SOUTIE N À LA SCOLA RISATIO N DE LA JEUNE FILLE	130 000 000	130 000 000	119 600 000	119 600 000	119 599 886	40 099 8 86	33,53
	04	PROMO TION DES LANGU ES NATION ALES	50 000 0 00	50 000 0 00	49 900 0 00	49 900 0 00	49 818 6 22	49 818 6 22	99,84
	07	RENFO RCEME NT DE L'ACCE S GRATUI T DES ENFANT S D'AGE SCOLAI RE AU PRIMAI RE	1 165 00 0 000	1 165 00 0 000	876 083 878	876 083 878	845 091 015	845 091 010	96,46
198		GOUVE RNANC E ET APPUI INSTITU TIONNE L DU SOUS SECTEU R EDUCA TION DE BASE	32 945 2 78 000	32 945 2 78 000	14 145 4 16 900	14 145 4 16 900	11 820 1 15 208	11 688 9 42 163	82,63

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

	10	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES AU MINEDUB	22 067 337 000	22 067 337 000	472 155 048	472 155 048	352 134 831	272 138 027	57,64
	12	CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE	198 313 500	198 313 500	214 059 000	214 059 000	214 027 011	182 054 811	85,05
	17	AMELIORATION DE L'EFFICACITE DU SERVICE PUBLIC	5 425 487 000	5 425 487 000	7 257 430 546	7 257 430 546	6 995 422 672	6 976 218 670	96,13
	18	AMELIORATION DU SYSTEME D'INFORMATION	316 000 000	316 000 000	323 700 000	323 700 000	260 087 011	260 087 011	80,35
	19	AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS	4 766 243 500	4 766 243 500	5 729 941 718	5 729 941 718	3 850 361 695	3 850 361 656	67,20

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

	20	COMMUNICATIO N ET RELATIO N PUBLIQ UE AU MINEDU B	171 897 000	171 897 000	148 130 588	148 130 588	148 081 988	148 081 988	99,97
199		ALPHA BETISA TION	2 232 07 6 000	2 232 07 6 000	38 394 8 77 887	38 394 8 77 887	38 225 4 60 699	38 225 4 60 699	99,56
	08	ALPHAB ETISATI ON DES PERSO NNES AGEES DE 15 ANS ET PLUS	2 079 22 5 000	2 079 22 5 000	38 235 5 97 087	38 235 5 97 087	38 066 5 26 978	38 066 5 26 978	99,56
	09	FORMA TION DES ENFANT S DE 08 - 14 ANS	39 500 0 00	39 500 0 00	56 600 0 00	56 600 0 00	56 264 9 59	56 264 9 59	99,41
	10	RENFO RCEME NT DE L'ENVIR ONNEM ENT LETTRE EN LANGU ES NATION ALES	113 351 000	113 351 000	102 680 800	102 680 800	102 668 762	102 668 762	99,99
TOTAL			232 742 150 000	232 742 150 000	229 133 277 554	229 133 277 554	196 514 690 989	194 945 679 333	85,08

Bilan Financier au 30 septembre 2022

S'agissant de l'exercice 2022, rendu au 30 septembre, l'exécution financière des activités desdits programmes présente un taux de **79,19%**. Ce taux prend en compte le paiement des

salaires, les engagements effectués au niveau des services centraux et déconcentrés, ainsi que les ressources de fonctionnement transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées.

L'exécution financière par programme, par action et par nature de dépense est déclinée dans le tableau ci-après :

Programme	Action	Nature de la dépense	AE initiale	AE révisée	Disponible	Exécuté	Taux d'exécution
101 - Développement du Préscolaire	Développement du Préscolaire Communautaire	F	12 078 100 000	12 075 100 000	2 009 683 338	10 065 416 662	83,36%
		I	-	-	-	-	0,00%
		T	12 078 100 000	12 075 100 000	2 009 683 338	10 065 416 662	83,36%
	Amélioration de l'Offre Préscolaire Publique	F	712 221 000	707 873 000	5 784 650	702 088 350	99,18%
		I	1 691 850 000	1 716 850 000	79 000 000	1 637 850 000	95,40%
		T	2 404 071 000	2 424 723 000	84 784 650	2 339 938 350	96,50%
	Renforcement de l'initiative privée formelle	F	1 016 091 000	878 677 350	862 752 350	15 925 000	1,81%
		I	-	-	-	-	0,00%
		T	1 016 091 000	878 677 350	862 752 350	15 925 000	1,81%
	Fonctionnement		13 806 412 000	13 661 650 350	2 878 220 338	10 783 430 012	78,93%
	Investissement		1 691 850 000	1 716 850 000	79 000 000	1 637 850 000	95,40%
	Total		15 498 262 000	15 378 500 350	2 957 220 338	12 421 280 012	80,77%

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

102 - Universalisation du Cycle Primaire	Renforcement de l'offre d'éducation au primaire	F	1 783 616 000	1 721 040 142	5 030 026	1 716 010 116	99,71%
		I	12 948 529 214	13 581 702 139	454 646 719	13 127 055 420	96,65%
		T	14 732 145 214	15 302 742 281	459 676 745	14 843 065 536	97,00%
	Amélioration de la qualité de l'éducation des les écoles primaire	F	158 946 184 500	155 789 122 728	25 361 537 764	130 427 584 964	83,72%
		I	17 725 000 000	17 897 579 306	17 157 759 288	739 820 018	4,13%
		T	176 671 184 500	173 686 702 034	42 519 297 052	131 167 404 982	75,52%
	Soutien à la scolarisation de la jeune fille	F	152 000 000	129 200 000	13 285 664	115 914 336	89,72%
		I	50 000 000	50 000 000	50 000 000	-	0,00%
		T	202 000 000	179 200 000	63 285 664	115 914 336	64,68%
	Fonctionnement		160 881 800 500	157 639 362 870	25 379 853 454	132 259 509 416	83,90%
	Investissement		30 723 529 214	31 529 281 445	17 662 406 007	13 866 875 438	43,98%
	Total		191 605 329 714	189 168 644 315	43 042 259 461	146 126 384 854	77,25%
103 - Alphabétisation	Alphabétisation classique et fonctionnel des populations	F	3 808 182 000	3 862 146 500	623 450 726	3 238 695 774	83,86%
		I	444 000 000	444 000 000	-	444 000 000	100,00%
		T	4 252 182 000	4 306 146 500	623 450 726	3 682 695 774	85,52%

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

	Développement de l'éducation de base non formelle	F	54 500 000	51 325 000	3 902 903	47 422 097	92,40%
		I	-	-	-	-	0,00%
		T	54 500 000	51 325 000	3 902 903	47 422 097	92,40%
	Renforcement de la promotion des langues nationales	F	123 851 000	119 273 350	2 628 688	116 644 662	97,80%
		I	-	-	-	-	0,00%
		T	123 851 000	119 273 350	2 628 688	116 644 662	97,80%
	Fonctionnement		3 986 533 000	4 032 744 850	629 982 317	3 402 762 533	84,38%
	Investissement		444 000 000	444 000 000	-	444 000 000	100,00%
	Total		4 430 533 000	4 476 744 850	629 982 317	3 846 762 533	85,93%
104 - Gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur éducation de base	Amélioration de l'efficacité du service public	F	5 092 963 500	6 345 052 564	534 066 395	5 810 986 169	91,58%
		I	530 000 000	566 499 999	80 616 398	485 883 601	85,77%
		T	5 622 963 500	6 911 552 563	614 682 793	6 296 869 770	91,11%
	Etudes stratégiques et planification du secteur de l'éducation de base	F	32 500 000	17 000 000	8 862 958	8 137 042	47,86%
		I	-	-	-	-	0,00%
		T	32 500 000	17 000 000	8 862 958	8 137 042	47,86%

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

	Amélioration du système d'information statistique	F	339 500 000	336 075 000	2 605 617	333 469 383	99,22%
		I	-	-	-	-	0,00%
		T	339 500 000	336 075 000	2 605 617	333 469 383	99,22%
	Amélioration des conditions de travail des personnels	F	2 871 120 500	4 737 508 011	140 734 568	4 596 773 443	97,03%
		I	2 210 000 000	2 210 000 000	38 946 541	2 171 053 459	98,24%
		T	5 081 120 500	6 947 508 011	179 681 109	6 767 826 902	97,41%
	Communication et relation publique au MINEDUB	F	207 397 000	178 787 450	8 692 554	170 094 896	95,14%
		I	-	-	-	-	0,00%
		T	207 397 000	178 787 450	8 692 554	170 094 896	95,14%
	Développement des ressources humaines du MINEDUB	F	22 784 460 000	22 767 985 100	3 814 963 314	18 953 021 786	83,24%
		I	-	-	-	-	0,00%
		T	22 784 460 000	22 767 985 100	3 814 963 314	18 953 021 786	83,24%
	Contrôle et audit interne	F	247 813 500	253 141 475	14 373 343	238 768 132	94,32%
		I	-	-	-	-	0,00%
		T	247 813 500	253 141 475	14 373 343	238 768 132	94,32%
	Conseil juridique	F	10 500 000	10 350 000	5 000	10 345 000	99,95%
		I	-	-	-	-	0,00%
		T	10 500 000	10 350 000	5 000	10 345 000	99,95%

	Fonctionnement	31 586 254 500	34 645 899 600	4 524 303 749	30 121 595 851	86,94%
	Investissement	2 740 000 000	2 776 499 999	119 562 939	2 656 937 060	95,69%
	Total	34 326 254 500	37 422 399 599	4 643 866 688	32 778 532 911	87,59%
Fonctionnement		210 261 000 000	209 979 657 670	33 412 359 858	176 567 297 812	84,09%
Investissement		35 599 379 214	36 466 631 444	17 860 968 946	18 605 662 498	51,02%
Total		245 860 379 214	246 446 289 114	51 273 328 804	195 172 960 310	79,19%

S'agissant des activités genre marquées en 2022, les réalisations financières du MINEDUB sont réparties dans le tableau suivant :

PROGRAMMES	ACTIONS	REALISATIONS FINANCIERES
Programme 102 Universalisation du cycle primaire	Action 02 : amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires	Budget révisé : 122 188 Ordonnancement : 88 251 taux d'exécution : 72,23%
	Action 03 : soutien à la scolarisation de la jeune fille	Budget révisé : 179 200 Ordonnancement : 25 993 taux d'exécution 14,51%

3.3. PERSPECTIVES

En perspectives, le Ministère de l'éducation de base prévoit de poursuivre en 2023 la mise en œuvre des activités engagées afin d'atteindre les objectifs stratégiques endossés au niveau nationale et international. De manière concrète par programme, il s'agira de :

S'agissant du Programme 101 « Développement du Préscolaire »

Pour ce qui est du Programme 102 « Universalisation du Cycle Primaire »

- Construction/Réhabilitation des salles de classe dans les;
- Construction des blocs latrines dans les EP;
- Acquisition des tables bancs dans les écoles primaires ;
- Distribution du manuel scolaire dans les écoles ;
- Formation du personnel enseignant aux nouveaux curricula dans les IAEB;

- Formation des enseignants sur les méthodes et techniques d'enseignement relatives à l'approche inclusive ;
- Paiement des subventions aux écoles primaires privées;
- Distribution des kits de micro science aux écoles ;
- Paiement des arriérés de vacations des examens (CEP, FSLC, CE)
- Octroi du paquet minimum et des crédits de fonctionnement aux écoles
- Distribution des bourses d'excellence scolaire aux jeunes filles des écoles Primaires publiques ;
- Suivi de la mobilisation communautaire en faveur de l'inscription et du maintien des filles à l'école.

Au niveau du Programme 103 « Alphasbétisation »

- Construction et Equipement des salles de classe dans les CAF;
- Dissémination de la RAMAA dans les régions;
- Mise à jour du répertoire des CAF et CEBNF;
- La réalisation de la journée internationale de l'Alphasbétisation;
- La création et régularisation des CAF et CEBNF;
- Alphasbétisation de plus des personnes de 15 ans et plus.
- Dissémination du livret de maniement des langues nationales;
- Célébration de la Journée Internationale des langues nationales;
- Réalisation du document sur la cartographie des langues nationales au Cameroun.

S'agissant du Programme 104 « Gouvernance et Appui Institutionnel du Sous-Secteur Education de Base »

- Poursuite de la lutte contre la corruption en milieu scolaire par l'extension des Initiatives à Résultats Rapides dans les 10 régions ;
- Fermeture des établissements scolaires clandestins.
- Production des outils d'aide à la décision (01 annuaire statistique et 01 rapport d'analyse) ;
- Elaboration des outils de la chaine PPBS (Chaine de Résultats, Revue et actualisation des programmes, CDMT, PPA et Rapport Annuel de Performance)
- Poursuite des travaux de construction de la DREB de l'Est;
- Poursuite de la construction des DDEB encore dans les DDEB encore non pourvues;
- Poursuite de la construction des IAEB encore dans les DDEB encore non pourvues;
- Construction des logements pour enseignants dans les écoles d'accès difficiles.
- Visibilité du MINEDUB au des grands rendez-vous de l'année scolaire
- Actualisation du site web du MINEDUB

4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

En 2023, le Ministère de l'Éducation de Base, entend poursuivre les efforts entrepris dans le but d'« **Assurer une éducation de base de qualité à tous les enfants en âges scolaire, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés et aux adultes analphabètes** ».

De façon opérationnelle, il sera question, de:

- accroître le taux de préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national ;
- améliorer l'accès et l'achèvement du cycle primaire ;
- accroître la population alphabétisée.

5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

A la suite de la notification de l'enveloppe de base pour l'exercice 2023 par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Ministère de l'Education de Base a révisé sa chaîne de résultats. Cette révision a également donné lieu à un ajustement du cadre stratégique et institutionnel des programmes, afin de permettre l'atteinte des objectifs et des cibles programmées conformes à la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation, qui comporte trois axes : (i) accès et équité, (ii) qualité et pertinence, (iii) gouvernance et pilotage du système éducatif.

Ainsi les objectifs stratégiques visés sont les suivants :

- améliorer l'accès et l'équité à tous les niveaux d'éducation et de formation ;
- améliorer la qualité des apprentissages tout en adaptant leurs contenus à l'environnement socioéconomique ;
- Améliorer la gouvernance et le pilotage du système éducatif.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 101

DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	DEVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE COMMUNAUTAIRE	Améliorer le préscolaire dans les zones rurales	Pourcentage d'enfants scolarisés dans les CPC	3,52	4,63	Rapport d'analyse du MINEDUB
02	AMELIORATION DE L'OFFRE PRÉSCOLAIRE PUBLIQUE	Accroître les infrastructures d'accueil dans les écoles maternelles publiques	Ratio élèves/salles de classe en bon état (le nombre moyen d'élèves par salle de classe)	55	40	Rapport d'analyse
03	AMELIORATION DE LA QUALITE DANS LE PRÉSCOLAIRE	Améliorer la qualité dans le préscolaire	Pourcentage d'enfants ayant acquis des compétences en numératie, langage orale et littératie	0	15	Rapport d'analyse du MINEDUB
04	RENFORCEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE FORMELLE	Assurer l'accompagnement de l'Etat dans le secteur privé	Pourcentage d'enfants scolarisés dans les écoles maternelles privées	63,6	67,2	Rapport d'analyse du MINEDUB

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 102

UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'ÉDUCATION AU CYCLE PRIMAIRE	Accroître la capacité d'accueil	Ratio élève/salle de classe en bon état	67,9	56	Rapport d'analyse du MINEDUB
02	AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES	Développer les compétences des élèves dans les disciplines instrumentales	Pourcentage d'élèves ayant obtenu 10/20 au moins en français/anglais et mathématiques au CEP/FSLC	68	70	Base de données des Examens concours et de la Certification (DECC) du MINEDUB
03	SOUTIEN A LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE	Augmenter le pourcentage de filles qui achèvent le Cycle primaire	Taux d'achèvement des filles en dernière année du primaire	68,66	72	Rapport d'analyse du MINEDUB (DEMP)
04	RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE DANS LE CYCLE PRIMAIRE	Accroître le nombre d'élèves à besoins éducatifs spéciaux inscrits dans les EP	Nombre d'élèves à besoins éducatifs spéciaux scolarisés dans les EP	0	1 000	Rapport d'analyse du MINEDUB (DEMP)

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 103

ALPHABÉTISATION						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	ALPHABÉTISATION CLASSIQUE ET FONCTIONNELLE DES POPULATIONS	Accroître la population homme-femme alphabétisée dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF)	Pourcentage des personnes hommes-femmes alphabétisées dans les CAF	0,91	1,25	Rapport d'analyse du MINEDUB. Base de Sondage des CAF et CEBNF
02	DEVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE NON FORMELLE	accroître l'accès des enfants filles et garçons hors de l'école (déscolarisés et non scolarisés) dans les Centres d'Education de Base Non Formelle	Pourcentage d'enfants encadrés dans les CEBNF	0,09	0,15	Base des sondages des CAF, Rapport d'activité, carte scolaire
03	RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES	renforcer l'utilisation des langues nationales chez les apprenants	Pourcentage d'apprenants bénéficiant de l'enseignement des langues nationales	6,28	6,39	Rapport d'activités DAEBNFPN et ELAN Afrique du MINEDUB.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 104

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	AMELIORATION DE L'EFFICACITE DU SERVICE PUBLIC	Accroître les performances des structures	Taux moyen des taux de réalisation des indicateurs des programmes opérationnels	72,89	88	Rapport Annuel de Performance (RAP)
02	ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION DE BASE	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	Nombre de documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais	5	5	Rapport d'activité des services
03	AMELIORATION DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au MINEDUB	Annuaire statistique produit annuellement dans les délais	1	1	Statistical yearbook drafted annually on time
04	AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS	Augmenter le taux d'assiduité des personnels à leurs postes de travail	Taux d'assiduité des personnels dans les zones d'accès difficile	83	84	Rapports d'activité des services
05	COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEDUB	Améliorer la visibilité médiatique des grands rendez-vous scolaires du MINEDUB	Pourcentage de réalisation du plan de communication des grands rendez-vous du MINEDUB	93	95	Rapport d'activité des cellules de la communication et informatique

SYNTHESE DE LA STRATEGIE**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

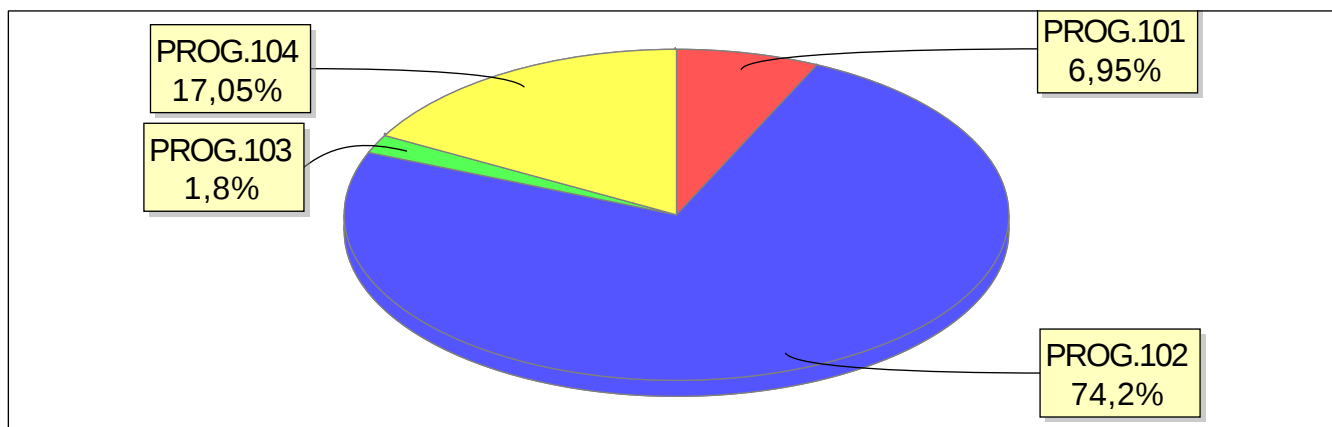
06	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES AU MINEDUB	Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources humaines au MINEDUB	Taux de mise en oeuvre du cadre organique au MINEDUB	97,2	98	rapport d'activité de la DRH
07	CONTROLE ET AUDIT INTERNE	Améliorer le fonctionnement et la performance des services IRR	Nombre de rapports de missions au MINEDUB	2	3	Rapport d'activités de l'Inspection des Services
08	CONSEIL JURIDIQUE	Protéger les intérêts du MINEDUB	Nombre de plaidoyers engagés	1	3	Rapport d'activité de la Division des Affaires Juridiques

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

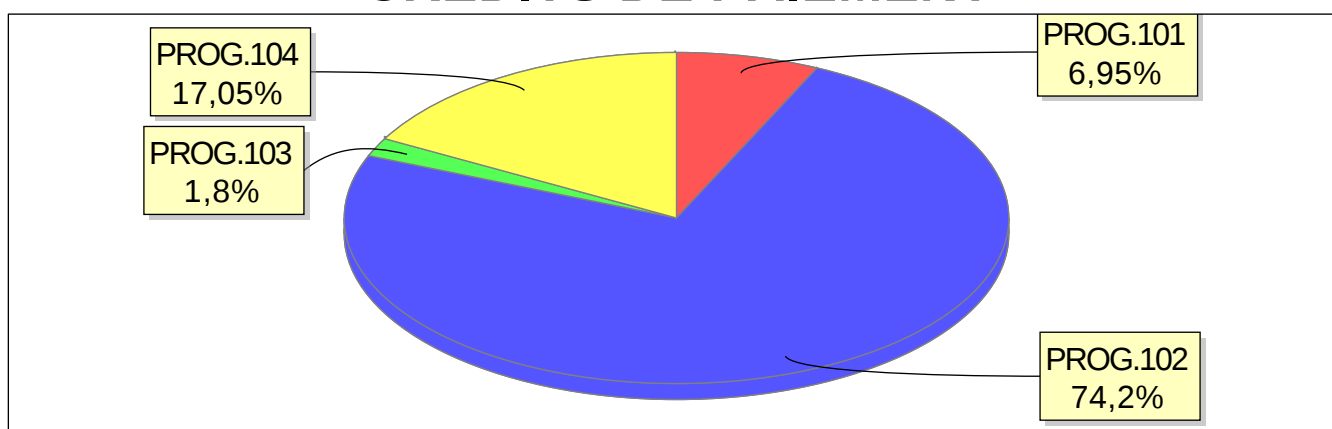
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
101	DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE	15 630 903 000	15 630 903 000	2 035 000 000	2 035 000 000	17 665 903 000	17 665 903 000
102	UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	175 228 857 500	175 228 857 500	13 404 885 000	13 404 885 000	188 633 742 500	188 633 742 500
103	ALPHABÉTISATION	4 197 482 000	4 197 482 000	384 000 000	384 000 000	4 581 482 000	4 581 482 000
104	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	39 602 762 875	39 602 762 875	3 748 500 000	3 748 500 000	43 351 262 875	43 351 262 875
TOTAL		234 660 005 375	234 660 005 375	19 572 385 000	19 572 385 000	254 232 390 375	254 232 390 375

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 101

DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

MADELEINE MAMAT NEE DAIFERLE

■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

En cohérence avec l'objectif stratégique du Ministère de l'Education de Base, qui vise à « assurer une éducation de base de qualité à tous les enfants en âge scolaire, aux jeunes non ou déscolarisés et aux adultes analphabètes », le Programme 101, « Développement du Préscolaire », adresse la problématique du déficit de préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national, en ce qui concerne ses principales caractéristiques que sont : les disparités importantes entre la zone rurale et la zone urbaine en termes d'écoles, d'enseignants et de revenu des familles ; l'insuffisance de l'offre préscolaire communautaire ; la faiblesse de l'offre préscolaire en zone rurale ; l'insuffisance des éléments d'amélioration de la qualité des acquis (manuels scolaires, matériels didactiques) ; le faible niveau de formation des formateurs ; les pesanteurs socio- culturelles ; l'insuffisance des aires de jeu, pour ne citer que celles-là.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Accroître le taux de préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux brut de préscolarisation	%	2021	38,4	2023	40

PROGRAMME 101 - DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux brut de préscolarisation	
Objectif	Accroître le taux de préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	101 - DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La cellule de la Planification de la DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Effectif des élèves inscrits dans les écoles maternelles sur toute l'étendue du territoire nationale et la population de la tranche d'âge 4-5ans (projection BUCREP)	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre élèves inscrits dans les écoles maternelles sur toute l'étendue du territoire nationale et la population de la tranche d'âge 4-5ans. Le résultat multiplié par 100.	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 38,4%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 40.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 40%
	Année: 2024	Valeur: 40,9%
	Année: 2025	Valeur: 41,3%
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'analyse de la carte scolaire du MINEDUB.	
Mode de collecte des données	Questionnaires administrés auprès des chefs d'établissements relevant du MINEDUB.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La cellule de la Planification de la DPPC.	
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données	La cellule de la Planification de la DPPC.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La cellule de la Planification de la DPPC.	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE COMMUNAUTAIRE
- ACTION 02:** AMÉLIORATION DE L'OFFRE PRÉSCOLAIRE PUBLIQUE
- ACTION 03:** AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DANS LE PRÉSCOLAIRE
- ACTION 04:** RENFORCEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE FORMELLE

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

L'Objectif du Programme vise prioritairement à « accroître la préscolarisation des filles et des garçons sur l'étendue du territoire national », et l'indicateur de performance associé à l'objectif est le « Taux Brut de Préscolarisation des filles et des garçons ». Les ressources mobilisées ont permis d'atteindre un taux brut de préscolarisation d'environ 38,4%, en diminution de 0,4% par rapport à l'année 2020, où il se situait à 38,83 %. Au cours de la même période, l'on a enregistré 170 886 élèves inscrits au préscolaire public, contre 174 809 en 2020. Le préscolaire communautaire a accueilli 19 910 enfants, contre 15 173 en 2020.

Au niveau des Régions, l'on note une disparité en fonction des unités administratives, avec un fort taux de préscolarisation dans les Régions du Centre (78,8%) et du Littoral (82,2%). Les Régions du Sud (66,6%), de l'Ouest (48,4%) et de l'Est (48,5%) viennent en seconde position. Entre 2019/2020 et 2020/2021, le Taux Brut de Préscolarisation a connu une baisse dans toutes les Régions contrairement aux Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest où la tendance a connu une légère hausse. En effet, le Sud-Ouest a connu une hausse de 11 points (18,8% à 29,4%) en 2020/2021 par rapport à l'année précédente, alors qu'au Nord-Ouest, le Taux Brut de Préscolarisation est passé de 6,4% en 2019/2020 à 14,7% en 2020/2021.

S'agissant de la Zone d'Education Prioritaire (ZEP), le Taux Brut de Préscolarisation est de 14%, soit trois fois moins que celui des localités hors-ZEP qui est de 58,1%. L'écart du Taux Brut de Préscolarisation entre la ZEP et les localités Hors-ZEP est resté relativement constant entre les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021.

Pour ce qui est du préscolaire à base communautaire, l'on estime à 11,7% en 2020/2021, la part des élèves du préscolaire communautaire dans le public, contre 5,0% en 2014/2015, soit une augmentation d'environ 7 points sur 6 ans. Cependant, il faut mentionner que les formateurs et les encadreurs des centres préscolaires communautaires, ne disposant pas d'une formation initiale soutenue, car recrutés parmi les membres de la communauté ayant un niveau de 4ème, et supposés être pris en charge par la communauté, une prise en charge est rarement effective. Il convient également de souligner que les activités relatives au Soutien au Préscolaire (à base) communautaire se réalisent dans un contexte de relecture du Document de Stratégie de Développement du Préscolaire et des Centres Préscolaires Communautaires. Dans le cadre de la prise en compte du genre dans ce programme, les activités prévues en 2023 consisteront à procéder au renforcement des établissements en mobiliers à l'actualisation des données statistiques et de la carte scolaire

Sur un autre plan, le préscolaire privé a également enregistré une hausse des effectifs d'élèves au cours de la même période, soit 359 475 en 2019, contre 377 199 en 2020. Ce résultat est la conséquence de l'attribution de la subvention à 846 écoles, sur une demande de 1 222 écoles.

Dans l'optique de la poursuite de l'objectif de la cible 4.2 de l'ODD4 qui dispose que :« d'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire », le Ministère de l'Éducation de Base, au cours des trois prochaines années entend poursuivre l'extension de la préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national, à travers:

- l'accroissement des infrastructures et des personnels ;
- l'application des programmes intégrés dans les CPC ;
- l'affectation des enseignants dans le préscolaire ;
- la formation continue des enseignants du préscolaire et des animateurs des CPC.

6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE COMMUNAUTAIRE

Cette action vise principalement à réduire les disparités au niveau du préscolaire entre la zone rurale et la zone urbaine, à travers l'élargissement de l'accès au préscolaire à un plus grand nombre d'enfants des zones rurales âgés de 4 à 5 ans.

OBJECTIF 1. Améliorer le préscolaire dans les zones rurales

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Pourcentage d'enfants scolarisés dans les CPC	%	2021	3,52	2023	4,63

ACTION 02

AMÉLIORATION DE L'OFFRE PRÉSCOLAIRE PUBLIQUE

Cette action vise à améliorer la préscolarisation, à travers un accroissement de l'offre publique.

OBJECTIF 1. Accroître les infrastructures d'accueil dans les écoles maternelles publiques

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Ratio élèves/salles de classe en bon état (le nombre moyen d'élèves par salle de classe)	nb	2021	55	2023	40

ACTION 03**AMELIORATION DE LA QUALITE DANS LE PRESCOLAIRE**

Cette action vise à améliorer la qualité de la formation pré-primaire (acquis des apprenants, recyclage des formateurs, actualisation des curricula).

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité dans le préscolaire

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage d'enfants ayant acquis des compétences en numératie, langage orale et littératie	%	2021	0	2023	15

ACTION 04**RENFORCEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE FORMELLE**

Cette action vise à inciter, accroître et suivre le niveau d'implication du privé dans l'offre d'éducation préscolaire formelle.

OBJECTIF 1. Assurer l'accompagnement de l'Etat dans le secteur privé

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage d'enfants scolarisés dans les écoles maternelles privées	%	2021	63,6	2023	67,2

PROGRAMME 101 - DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage d'enfants scolarisés dans les CPC	
Objectif	Améliorer le préscolaire dans les zones rurales	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	101 - DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE	
Action concernée par l'objectif	01 - DEVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE COMMUNAUTAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La cellule de la Planification de la Division de la Planification, des Projets et de la Coopération (DPPC).	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d'élèves inscrits dans les Centres Préscolaires Communautaires et l'effectif des élèves inscrits dans les écoles maternelles sur toute l'étendue du territoire nationale.	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre le nombre d'élèves inscrits dans les Centres Préscolaires Communautaires et l'effectif des élèves inscrits dans les écoles maternelles sur toute l'étendue du territoire nationale. Le résultat multiplié par 100.	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 3,52%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 4.63
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 4,63%
	Année: 2024	Valeur: 5,23%
	Année: 2025	Valeur: 5,91%
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'analyse de la carte scolaire du MINEDUB.	
Mode de collecte des données	Des questionnaires de collecte administrés aux directeurs des établissements relevant du MINEDUB.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La cellule de la Planification de la DPPC.	
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données	La cellule de la Planification de la DPPC.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La cellule de la Planification de la DPPC.	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 101 - DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Ratio élèves/salles de classe en bon état (le nombre moyen d'élèves par salle de classe)	
Objectif	Accroître les infrastructures d'accueil dans les écoles maternelles publiques	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	101 - DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE	
Action concernée par l'objectif	02 - AMELIORATION DE L'OFFRE PRESCOLAIRE PUBLIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La cellule de Planification de la Division de la Planification, des Projets et de la Coopération.	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles maternelles publiques et le nombre de salles de classes en dur et en bonne état dans les écoles maternelles publiques.	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Ratio entre le nombre d'élèves inscrits dans les écoles maternelles publiques et le nombre de salles de classes en dur et en bonne état dans les écoles maternelles publiques	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 55
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 40.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 40
	Année: 2024	Valeur: 39
	Année: 2025	Valeur: 38
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'analyse de la carte scolaire du MINEDUB.	
Mode de collecte des données	Questionnaires administrés auprès des chefs des établissements relevant du MINEDUB.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de la Planification de la Division de la Planification, des Projets et de la Coopération.	
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Planification de la Division de la Planification, des Projets et de la Coopération.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de la Planification de la Division de la Planification, des Projets et de la Coopération.	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 101 - DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage d'enfants ayant acquis des compétences en numératie, langage orale et littératie	
Objectif	Améliorer la qualité dans le préscolaire	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	101 - DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE	
Action concernée par l'objectif	03 - AMELIORATION DE LA QUALITE DANS LE PRESCOLAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Planification de la DPPC.	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d’enseignants qualifiés pour enseigner la numératie et la littératie au préscolaire et l’effectif total des enseignants au préscolaire.	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport du nombre d’enseignants qualifiés pour enseigner la numératie et la littératie au préscolaire sur l’effectif total des enseignants au préscolaire.	
Périodicite de la mesure	Annuelle.	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: nd
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 15.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 15%
	Année: 2024	Valeur: 16%
	Année: 2025	Valeur: 17%
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport des acquis scolaire MINEDUB/PAREC.	
Mode de collecte des données	Dans les écoles auprès des directeurs des établissements relavant du MINEDUB.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Le Programme d’Appuis à la Réforme de l’Education au Cameroun (PAREC).	
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données	Le Programme d’Appuis à la Réforme de l’Education au Cameroun (PAREC).	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de la Planification de la DPPC.	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 101 - DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage d'enfants scolarisés dans les écoles maternelles privées	
Objectif	Assurer l'accompagnement de l'Etat dans le secteur privé	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	101 - DÉVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE	
Action concernée par l'objectif	04 - RENFORCEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE FORMELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Planification de la DPPC.	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles maternelles privées et l'effectif des élèves inscrits dans les écoles maternelles sur toute l'étendue du territoire nationale	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre le nombre d'élèves inscrits dans les écoles maternelles privées et l'effectif des élèves inscrits dans les écoles maternelles sur toute l'étendue du territoire nationale. Le résultat multiplié par 100.	
Périodicite de la mesure	Annuelle.	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 63,6%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 67.2
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 67,2%
	Année: 2024	Valeur: 67,9%
	Année: 2025	Valeur: 68,6%
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'analyse de la carte scolaire du MINEDUB.	
Mode de collecte des données	Des questionnaires administrés aux directeurs des établissements relevant du MINEDUB.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de la Planification de la DPPC.	
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Planification de la DPPC.	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de la Planification de la DPPC.	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	DEVELOPPEMENT DU PRÉSCOLAIRE COMMUNAUTAIRE	14 396 132 000	14 396 132 000	0	0	14 396 132 000	14 396 132 000
02	AMELIORATION DE L'OFFRE PRÉSCOLAIRE PUBLIQUE	712 221 000	712 221 000	2 035 000 000	2 035 000 000	2 747 221 000	2 747 221 000
03	AMELIORATION DE LA QUALITE DANS LE PRÉSCOLAIRE	65 000 000	65 000 000	0	0	65 000 000	65 000 000
04	RENFORCEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE FORMELLE	457 550 000	457 550 000	0	0	457 550 000	457 550 000
TOTAL		15 630 903 000	15 630 903 000	2 035 000 000	2 035 000 000	17 665 903 000	17 665 903 000

7. PROGRAMME 102

UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

LOUISE MIMFOUMOU OLO EPSE EDOU

7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme 102 intitulé : « Universalisation du Cycle Primaire », se propose d'améliorer l'accès gratuit, la qualité, et la rétention à l'école primaire publique, à travers d'une part, l'accroissement du taux net d'admission et le relèvement du taux d'achèvement au cycle primaire, d'autre part. Il est question à ce niveau, d'adresser la problématique des disparités d'accès et de rétention à l'école primaire, puis de gérer efficacement cette politique publique en termes de réduction de ces inégalités. Force est de constater que de nombreuses poches de sous scolarisation existent encore, même dans les grandes métropoles. Bien plus, les Zones d'Education Prioritaire sont formellement identifiées, notamment dans les Régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord.

Il s'agit donc d'améliorer l'accès et l'achèvement de tous les enfants d'âge scolaire à un enseignement primaire de qualité et inclusif. Le Programme 102 est doté de deux indicateurs de performance :

- le taux net d'admission du Cycle primaire ;
- le taux d'achèvement au cycle primaire.

Ce programme est structuré autour de quatre axes d'intervention traduits en actions :

- le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire ;
- l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires ;
- le soutien à la scolarisation de la jeune fille ;
- le renforcement de l'éducation inclusive dans le cycle primaire.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer l'accès et l'achèvement de tous les enfants d'âge scolaire à un enseignement primaire de qualité et inclusif

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'achèvement du cycle primaire	%	2021	71	2023	76
2	Taux net d'admission au primaire	%	2021	73,5	2023	86

PROGRAMME 102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d’achèvement du cycle primaire	
Objectif	Améliorer l’accès et l’achèvement de tous les enfants d’âge scolaire à un enseignement primaire de qualité et inclusif	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La cellule de la Planification de la DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	BUCREP à partir des données du recensement	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	- Effectif des nouveaux élèves scolarisés du CM2 de l’année considérée - Projection de la population des enfants scolarisables de 11 ans (BUCREP) de l’année considérée	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre l’effectif des nouveaux élèves du CM2 et la population des enfants de 11 ans, que l’on multiplie par 100	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 71%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 76.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 76%
	Année: 2024	Valeur: 77%
	Année: 2025	Valeur: 78%
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	-La cellule de la planification de la DPPC à partir des directeurs d’école -BUCREP à partir des données du recensement	
Mode de collecte des données	-Un questionnaire de collecte -Exploitation des rapports de projection de la population	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Vérification/ Validation des données	-Un questionnaire de collecte -Exploitation des rapports de projection de la population	
Service responsable de la synthèse des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	BUCREP à partir des données du recensement	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux net d'admission au primaire	
Objectif	Améliorer l'accès et l'achèvement de tous les enfants d'âge scolaire à un enseignement primaire de qualité et inclusif	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	- Effectif des nouveaux élèves scolarisés à la SIL âgés de 6 ans de l'année considérée - Projection de la population des enfants scolarisables de 6 ans (BURCREP) de l'année considérée	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre l'Effectif des nouveaux élèves scolarisés à la SIL âgés de 6 ans et a population des enfants scolarisables de 6 ans, que l'on multiplie par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 73,5
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 86.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 86
	Année: 2024	Valeur: 88
	Année: 2025	Valeur: 89
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Cellule de la planification/MINEDUB BUCREP	
Mode de collecte des données	Recensement scolaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule de la planification/MINEDUB	
Vérification/ Validation des données	Cellule de la planification/MINEDUB	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la planification/MINEDUB	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de la planification/MINEDUB	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'ÉDUCATION AU CYCLE PRIMAIRE
- ACTION 02:** AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES
- ACTION 03:** SOUTIEN A LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE
- ACTION 04:** RENFORCEMENT DE L'EDUCATION INCLUSIVE DANS LE CYCLE PRIMAIRE

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

L'objectif stratégique de la SND30, dans le volet dédié à l'éducation et la formation, vise à promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays et conscient de ce qu'il doit faire pour y contribuer. C'est pour s'inscrire dans cette dynamique que le Programme intitulé : « Universalisation du Cycle Primaire » a été mis en place.

A ce titre, le Programme 102 vise à résoudre les difficultés d'accès et d'achèvement à un enseignement primaire inclusif et de qualité, pour tout enfant en âge de scolarisation. En effet, dans le primaire l'on a enregistré une régression d'un point du taux d'achèvement en 2020, qui est passé de 72,1 % en 2018 à 71,1% en 2020, tandis que le taux net d'admission a évolué de 9 points, passant de 76% en 2018, à 85% en 2020. Le taux d'achèvement des filles en dernière année du cycle primaire est passé de 66, 8% en 2018 à 67,2 % au cours de la même période. Celui des garçons est passé de 74,4% à 75%, montrant ainsi que le taux d'achèvement des filles est en général faible par rapport à celui des garçons.

Il convient de signaler que ces résultats évoluent en dents de scie, certains ont même connu une chute significative en 2021, c'est notamment le cas du taux net d'admission qui se situe à 71% en 2021, contre 85% l'année précédente. Les perturbations socio-politiques dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, ainsi que la crise sanitaire due à la pandémie du COVID 19, ont influencé ces résultats. Ceci traduit à suffisance de nombreuses difficultés, notamment des disparités en matière de scolarisation, d'insuffisance de l'offre quantitative et qualitative des infrastructures et des enseignants, les pesanteurs socio-culturelles qui constituent encore des goulots d'étranglement à l'envoi des enfants à l'école, surtout les jeunes filles. Le taux d'achèvement de la jeune fille reste faible, car il se situe à 68, 66% en 2021. De même, les conditions d'apprentissage et d'encadrement des élèves demeurent encore difficiles, en termes d'insuffisance du matériel didactique et de déficit des manuels scolaires.

Dans l'optique d'améliorer l'accès et l'achèvement de tous les enfants d'âge scolaire à un enseignement primaire de qualité et inclusif, le Programme 102 entend faire évoluer ses indicateurs de performance au cours du triennat 2023-2025, ainsi qu'il suit :

- Taux d'achèvement du Cycle primaire : 73,5 en 2021 à 75% en 2025 ;
- Taux net d'admission au Cycle primaire de 71% en 2021 à 76 % en 2025.

Pour parvenir à ces résultats au terme du triennat, il sera question de mobiliser l'équipe pilotée par le Responsable du Programme, et constituée des Responsables d'actions, des Responsables d'activités tant au niveau central que déconcentré, ainsi que le Contrôleur de Gestion, afin d'atteindre les objectifs assignés. Tous ces acteurs s'attèleront, sous la coordination du Secrétaire Général du MINEDUB, à assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre des différentes activités qui vont concourir à l'atteinte de l'objectif du Programme. Dans le même ordre d'idées, les dialogues de gestion seront régulièrement organisés au sein du Programme et dans le cadre de chaque action.

Dans cette perspective, les activités du Programme 102 seront articulées autour de quatre actions, notamment :

- le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire ;

7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'ÉDUCATION AU CYCLE PRIMAIRE

Le renforcement de l'offre d'éducation au Cycle primaire public devra mobiliser un montant d'environ 45 000 000 000 de FCFA, pour les trois prochaines années. Cette somme permettra de ramener le ratio élèves/salle de classe de 67 en 2021 à 64 en 2025. Ainsi, les activités suivantes seront menées au cours de cette période :

- l'extension du réseau scolaire public de qualité sur l'ensemble du territoire national par la création de 90 nouvelles écoles primaires publiques, soit 30 par an sur l'ensemble du territoire ;
- la sensibilisation des parents pour susciter la demande d'éducation dans les Zones d'Education Prioritaires ;
- la sédentarisation à leurs postes de travail, de 10 000 personnels (hommes et femmes) affectés dans les Etablissements Scolaires des zones difficiles, à raison de 3 397 par an, et en tenant compte du genre (hommes et femmes) ;
- la construction et l'équipement de près de 3000 nouvelles salles de classe en tenant compte de la territorialisation des investissements, avec l'appui des partenaires au développement (l'AFD à travers le C2D), soit environ 1000 par an ;
- la fabrication de près de 30 000 tables bancs, soit 10 000 l'an ;
- la réhabilitation de près de 1000 salles de classe, soit 330 par an ;
- le recrutement de 9000 enseignants (hommes et femmes) avec l'accompagnement de la Banque Mondiale à travers le PAREC, soit 3000 l'an (Hommes et femmes) ;
- la construction de 270 blocs latrine, soit 90 l'an, avec un accent particulier sur la construction des latrines séparées (garçons et filles) ;
- la construction de 15 clôtures, soit 5 par an.

OBJECTIF 1. Accroître la capacité d'accueil

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Ratio élève/salle de classe en bon état	nb	2021	67,9	2023	56

ACTION 02**AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES**

La mise en œuvre de cette action devra mobiliser un montant de près de 500 000 000 000 de FCA, pour faire évoluer le pourcentage d'élèves ayant obtenu 10/20 au moins en français/anglais et mathématiques au CEP/FSLC, de 68% en 2021 à 73% en 2025. Les activités suivantes seront réalisées

- la distribution gratuite des manuels scolaires aux élèves (filles et garçons) avec notamment 6 000 000 dans les écoles primaires publiques avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le PAREC, en vue d'améliorer le taux de possession du manuel scolaire chez les élèves du Niveau 1 (SIL/CL1 et CP/CL2) et Niveau 2 (CE1/CL3 et CE2/CL4), soit 2 972 613 l'an, et 637 920 par les fonds propres du MINEDUB.
- la distribution des Kits pédagogiques et des Kits d'élèves filles avec le concours de l'UNICEF ;
- la formation de près de 78 000 enseignants (hommes et femmes) sur l'utilisation des nouveaux curricula, soit 26 000 l'an (hommes et femmes) ;
- la formation de près de 4 500 superviseurs pédagogiques (hommes et femmes) sur le mécanisme de mise en œuvre des nouveaux curricula, soit 1 500 l'an ;
- la formation d'environ 15 000 acteurs de la chaîne de supervision pédagogique (hommes et femmes), soit 4 472 l'an ;
- la distribution de 900 diplômes de CEP/FSLC, soit 300 par an ;
- l'appropriation pour universalisation du "Plan d'Amélioration de l'École" (PAE) par les services Centraux du MINEDUB ;
- l'élaboration d'un arrêté fixant les règles applicables en matière de création, de scission et de transformation d'une Ecole Maternelle ou Primaire Publique en Ecole d'Application ; la redynamisation des Conseils d'Ecoles en vue d'améliorer la gestion des écoles maternelles publiques dans les Régions du CENTRE, LITTORAL, OUEST et SUD ;
- la sensibilisation contre les grossesses indésirées, les IST, les MST et le VIH/SIDA dans les écoles primaires ;
- l'élaboration d'un Document de Stratégie de la promotion du sport en milieu scolaire ;
- la conception, l'élaboration, le pré-test, la validation, la production et la vulgarisation des outils de communication sur les méfaits de la drogue, les maladies transmissibles en milieu scolaire ;
- la mise en place du Projet de renforcement de la lutte contre la consommation de la drogue en milieu scolaire ;
- la création et la subvention des cantines scolaires dans les ZEP ;
- l'amélioration de l'apprentissage des sciences et des mathématiques à l'école primaire (PAASMA) en prenant en compte les garçons et les filles ;
- la conception et la production des cahiers d'exercices en langues (Anglais et Français) et mathématiques pour le Programme d'Education Accélérée (PEA).

OBJECTIF 1. Développer les compétences des élèves dans les disciplines instrumentales

PROGRAMME 102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Pourcentage d'élèves ayant obtenu 10/20 au moins en français/anglais et mathématiques au CEP/FSLC	%	2021	68	2023	70

ACTION 03**SOUTIEN A LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE**

Pour mettre en œuvre cette action, il faudra mobiliser une somme d'environ FCFA 200 000 000 afin de faire passer le taux d'achèvement de la jeune fille de 68,66% en 2021, à 74% en 2025.

A cet effet l'accent sera mis sur les activités suivantes :

- le renforcement des capacités de 10 000 enseignants (hommes et femmes) sur des pratiques pédagogiques sensibles au genre, soit au moins 3000 l'an ;
- la distribution de 2 160 Bourses d'excellence scolaire aux meilleures élèves filles, à l'issue des résultats du CEP/FSLC, soit 720 l'an ;
- la distribution de 2 000 000 de kits d'hygiène aux élèves filles, à travers le Programme d'Education de base ;
- le suivi et l'évaluation de l'opération de distribution des bourses d'excellence scolaires aux meilleures élèves filles au CEP et au FSLC ;
- la mobilisation communautaire en faveur de l'inscription et du maintien de la jeune fille à l'école.

OBJECTIF 1. Augmenter le pourcentage de filles qui achèvent le Cycle primaire

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux d'achèvement des filles en dernière année du primaire	%	2021	68,66	2023	72

ACTION 04**RENFORCEMENT DE L'EDUCATION INCLUSIVE DANS LE CYCLE PRIMAIRE**

La réalisation efficace de cette action va nécessiter un montant de près de 300 000 000 de FCA dans le but de faire progresser le nombre d'élèves à besoins éducatifs spéciaux scolarisés dans les EP de 1000 en 2022, à 3000 en 2025. Il s'agira de mener les activités suivantes :

- la vulgarisation du Document de Politique Nationale de l'Education Inclusive au Niveau Central et Régional ;
- la formation de 30 000 enseignants (hommes et femmes) sur les méthodes et techniques d'enseignement basés sur l'approche inclusive, soit 10 000 enseignants l'an ;
- le Projet d'accompagnement et de soutien à la mise en place de l'Education Inclusive : La scolarisation primaire et la réinsertion des enfants déscolarisés ou à risque de déscolarisation ;
- l'identification des besoins spécifiques des enfants des écoles primaires lors des examens officiels ;
- l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs assignés aux 69 Ecoles Primaires Publiques Inclusives Pilotes.

PROGRAMME 102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

OBJECTIF 1. Accroître le nombre d'élèves à besoins éducatifs spéciaux inscrits dans les EP

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'élèves à besoins éducatifs spéciaux scolarisés dans les EP	nb	2021	0	2023	1 000

PROGRAMME 102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Ratio élève/salle de classe en bon état	
Objectif	Accroitre la capacité d'accueil	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	
Action concernée par l'objectif	01 - RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'ÉDUCATION AU CYCLE PRIMAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La cellule de la Planification de la DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Effectif des élèves scolarisés du primaire public de l'année considérée -Nombre de salle de classe en bon état dans le primaire public	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Rapport entre l'effectif des élèves du primaire public et le Nombre de salle de classe en bon état dans le primaire public	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 67,90
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 56.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 56
	Année: 2024	Valeur: 55
	Année: 2025	Valeur: 54
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	MINEDUB : Données de la carte scolaire	
Mode de collecte des données	-Un questionnaire de collecte -Exploitation des rapports de projection de la population	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Vérification/ Validation des données	-Un questionnaire de collecte -Exploitation des rapports de projection de la population	
Service responsable de la synthèse des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage d'élèves ayant obtenu 10/20 au moins en français/anglais et mathématiques au CEP/FSLC	
Objectif	Développer les compétences des élèves dans les disciplines instrumentales	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	
Action concernée par l'objectif	02 - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Sous-direction des Examens	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Planification/DPPC	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les notes des candidats ayant au moins 10 /20 en français/anglais et 10/20 en mathématiques au CEP d'une part et d'autre part au FSLC	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre le nombre des candidats ayant au moins 10/20 en français/anglais et 10/20 en mathématiques au CEP/FSLC sur l'ensemble des candidats	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 68
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 70.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 70
	Année: 2024	Valeur: 72
	Année: 2025	Valeur: 73
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Base de données des Examens de CEP et FSLC	
Mode de collecte des données	Exploitation de la base de données des examens officiels de fin d'année de la Direction des Examens et concours	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La Sous-direction des Examens	
Vérification/ Validation des données	Exploitation de la base de données des examens officiels de fin d'année de la Direction des Examens et concours	
Service responsable de la synthèse des données	Direction des Examens, des Concours et de la Certification	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d’achèvement des filles en dernière année du primaire	
Objectif	Augmenter le pourcentage de filles qui achèvent le Cycle primaire	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	
Action concernée par l'objectif	03 - SOUTIEN A LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Cellule de la Planification / DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	- DEMP - BUCREP	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Effectif des nouvelles filles scolarisées du CM2 de l’année considérée -Projection de la population des filles scolarisables de 11 ans (BUCREP) de l’année considérée	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre l’effectif des nouvelles filles du CM2 et la population des filles de 11 ans, que l’on multiplie par 100	
Périodicite de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 68,66
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 72.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 72
	Année: 2024	Valeur: 73
	Année: 2025	Valeur: 74
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	-MINEDUB : Données de la carte scolaire -BUCREP : Projection de la population de 11 ans	
Mode de collecte des données	-Un questionnaire de collecte -Exploitation des rapports de projection de la population	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Vérification/ Validation des données	La Cellule de la Planification / DPPC	
Service responsable de la synthèse des données	Service en charge de la carte scolaire (DPPC)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'élèves à besoins éducatifs spéciaux scolarisés dans les EP	
Objectif	Accroître le nombre d'élèves à besoins éducatifs spéciaux inscrits dans les EP	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	102 - UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	
Action concernée par l'objectif	04 - RENFORCEMENT DE L'EDUCATION INCLUSIVE DANS LE CYCLE PRIMAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Cellule de la Planification / DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEMP	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d'élèves à besoins éducatifs spéciaux scolarisés dans les EP	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	//	
Périodicite de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: nd
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 1000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 1000
	Année: 2024	Valeur: 2000
	Année: 2025	Valeur: 3000
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	MINEDUB : Données de la carte scolaire	
Mode de collecte des données	- Un questionnaire de collecte - Exploitation des rapports de projection de la population	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La cellule de la planification de la DPPC à partir des directeurs d'école	
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données	La cellule de la Planification de la DPPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La cellule de la Planification de la DPPC	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'ÉDUCATION AU CYCLE PRIMAIRE	1 913 865 000	1 913 865 000	12 864 885 000	12 864 885 000	14 778 750 000	14 778 750 000
02	AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES	172 999 680 500	172 999 680 500	490 000 000	490 000 000	173 489 680 500	173 489 680 500
03	SOUTIEN A LA SCOLARISATION DE LA JEUNE FILLE	200 000 000	200 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000	250 000 000
04	RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE DANS LE CYCLE PRIMAIRE	115 312 000	115 312 000	0	0	115 312 000	115 312 000
TOTAL		175 228 857 500	175 228 857 500	13 404 885 000	13 404 885 000	188 633 742 500	188 633 742 500

8. PROGRAMME 103

ALPHABÉTISATION

RESPONSABLE DU PROGRAMME

GEORGETTE BEATRICE NTAMAK NEE NYAMBON GARKA

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme Alphasbétisation constitue le domaine de l'enseignement hors niveau qui permet aux jeunes et aux adultes analphasbètes, ainsi qu'aux enfants non scolarisés ou déscolarisés précoces, de bénéficier des possibilités alternatives d'éducation, afin d'acquérir des compétences de base nécessaires, pour l'amélioration des connaissances en littératie, en numératie et en connaissances socio-éducatives et professionnelles. Ainsi, le Programme 103 s'inscrit dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie, qui est la nouvelle vision souhaitée par l'UNESCO en matière d'éducation.

La participation du MINEDUB à la construction du capital humain et au bien-être se fait à travers sa contribution à l'éducation des enfants et à la formation des jeunes et des adultes analphasbètes. S'agissant de la formation des jeunes et adultes analphasbètes, l'action du Ministère est visible dans la lutte contre l'alphabétisme et l'illettrisme dans son secteur de compétence. C'est la raison pour laquelle pour mieux implémenter cette lutte contre l'alphabétisme et l'illettrisme, tout un Programme est consacré à cette fin.

Au regard des défis actuels, le Programme Alphasbétisation se consacre à rehausser le niveau d'alphabétisme en milieu Urbain et Rural et la cible est constituée des enfants de 8 à 14 ans déscolarisés précoces ou non scolarisés ainsi que les jeunes et les adultes de 15 ans et plus. Dans cette cible, les aspects inclusifs, d'équité et de genre sont respectés et implémentés selon les besoins. Le Programme Alphasbétisation apporte ainsi une réponse aux préoccupations soulevées en termes d'éducation des citoyens qui n'ont pas eu la chance de bénéficier d'un enseignement-apprentissage de qualité à l'école formelle. C'est dans ce sens que les instances internationales ont fait de l'alphabétisation un pilier des systèmes éducatifs à travers la cible 4.6 de l'ODD4, et pris en compte dans la Stratégie Nationale de Développement (SND 30) en son article 282, page 74 qui prescrit d'élaborer une carte de l'éducation extrascolaire et de l'alphabétisation fonctionnelle, pour résorber la faible visibilité de ce type d'éducation et promouvoir l'alphabétisation et l'éducation non formelle pour les jeunes et les adultes.

Le Programme évolue sous le modèle de stratégie du « faire-faire », ce qui est marqué par sa forte présence dans le processus de décentralisation en cours, consacré par le Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées de 2019, qui transfère un certain nombre de compétences en matière d'alphabétisation aux Régions et aux Communes. Cette mise en arbitre des activités d'Alphasbétisation auprès des Collectivités Territoriales Décentralisées a donné l'opportunité d'expérimenter un modèle d'échanges des connaissances axées sur le développement et la consolidation des collaborations durables avec une grande partie des acteurs, dans le but de promouvoir l'alphabétisation. Il s'agit plus concrètement de renforcer la coopération au niveau national avec les institutions et les partenaires, en partageant l'expertise et les informations sur les bonnes pratiques.

Cette collaboration est visible avec la Recherche Action sur la Mesure des Apprentissages des bénéficiaires des programmes d'Alphasbétisation (RAMAA) sur le terrain et de ce fait, le protocole d'accord signé entre le Cameroun et l'Institut de l'UNESCO pour l'Apprentissage tout au Long de la vie (l'UIL) en février 2016, a facilité le travail sur la mesure des compétences des

apprenants.

L'objectif ici est de disposer des données fiables, afin d'informer les pouvoirs publics sur le retour sur investissement en alphabétisation, dans la perspective de prise des décisions favorisant l'offre et l'accès à cette forme d'éducation d'une part, avec l'ouverture de l'offre d'alphabétisation à d'autres administrations sectorielles notamment les milieux, les centres de rééducation et autres, d'autre part.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Accroître le pourcentage de la population alphabétisée dans les CAF, les CEBNF et les CPLN

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	pourcentage de la population alphabétisée dans les CAF, les CEBNF et les CPLN	%	2021	66,88	2023	68

PROGRAMME 103 - ALPHABÉTISATION

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	pourcentage de la population alphabétisée dans les CAF, les CEBNF et les CPLN	
Objectif	Accroître le pourcentage de la population alphabétisée dans les CAF, les CEBNF et les CPLN	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	103 - ALPHABÉTISATION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de l’Alphabétisation de l’Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Numérateur : effectifs de la population hommes/femmes de 08 à 14 ans et de 15 ans et plus alphabétisés au sein des CAF, CEBNF et CPLN Dénominateur : effectifs hommes/femmes de 08 à 14 ans et de 15 ans et plus potentiellement alphabétisable.	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre l’effectif de la population hommes/femmes de 08 à 14 ans et de 15 ans et plus alphabétisés au sein des CAF, CEBNF et CPLN sur l'effectif hommes/femmes de 08 à 14 ans et de 15 ans et plus potentiellement alphabétisable multiplié par 100	
Périodicite de la mesure	Trimestriel et Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 66,88
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 68.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 68
	Année: 2024	Valeur: 68,5
	Année: 2025	Valeur: 69,5
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Division de la Planification des Projets et de la Coopération / Direction de l’Alphabétisation de l’Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Mode de collecte des données	Questionnaire de collecte dans les CAF , CEBNF ET LES CPLN auprès des promoteurs	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service en charge de la carte scolaire la Division de la Planification des Projets et de la Coopération / Direction de l’Alphabétisation de l’Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Vérification/ Validation des données	-Recensement des CAF et des CEBNF à travers l’actualisation de la carte scolaire et d’alphabétisation -Missions de suivi administratif et pédagogique -Projections de la population du BUCREP	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Planification à la DPPC et la Direction de l’Alphabétisation de l’Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de la Planification à la DPPC	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	la données collectée ne renseignement pas sur la population analphabète du pays mais plus tôt sur celle potentiellement alphabétisable	
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		
ras		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** ALPHABÉTISATION CLASSIQUE ET FONCTIONNELLE DES POPULATIONS
- ACTION 02:** DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE NON FORMELLE
- ACTION 03:** RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

ALPHABÉTISATION CLASSIQUE ET FONCTIONNELLE DES POPULATIONS

En ce qui concerne l'action « Alphabétisation classique et fonctionnelle des populations », les activités concourent à la mise en œuvre des stratégies de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme en milieux rural et urbain. Il s'agit d'un continuum de l'offre d'éducation pour les personnes qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école (analphabètes primaires et de retour). Dans le cadre du prochain triennat les activités suivantes seront menées dans ce cadre :

- la révision de la Politique Nationale de l'Alphabétisation de l'éducation non formelle et la formation en langues ;
- le développement de l'alphabétisation sur toute l'étendue du territoire ;
- la formation de 600 superviseurs/animateurs des centres d'AENF en méthode, approches et stratégies d'alphabétisation et utilisation des langues nationales
- la construction et équipement des centres des CAF, les CEBNF et les CPLN;
- l'appui des CAF et CEBNF en matériel didactique et pédagogique ;
- la formation du personnel en charge de l'alphabétisation ;
- le renforcement des programmes d'alphabétisation, afin de valoriser le capital humain en général et en particulier celui des femmes ;
- la sensibilisation des populations sur l'importance de l'alphabétisation ;
- la dissémination du manuel de procédures pour la mise en œuvre du faire-faire en ALPHA et EBNF ;
- l'organisation de 10 séminaires conjoints CTD-MINEDUB dans les 10 Régions par an, sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans d'élimination de l'analphabétisme et de l'illettrisme ;
- le développement de l'offre d'alphabétisation des jeunes et adultes 15 ans et plus en milieu carcéral;
- la recherche-Action sur la Mesure des Apprentissages en Alphabétisation (RAMAA).

- OBJECTIF 1.** Accroître la population homme-femme alphabétisée dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF)

PROGRAMME 103 - ALPHABÉTISATION

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Pourcentage des personnes hommes-femmes alphabétisées dans les CAF	%	2021	0,91	2023	1,25

ACTION 02**DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE NON FORMELLE**

La deuxième action de ce Programme porte sur le « Développement de l'éducation de base non formelle » et a pour objectif d'assurer une éducation de base aux enfants non scolarisés et déscolarisés précoces. Par cet objectif, l'action se donne pour ambition de récupérer les enfants hors du système scolaire afin de leur donner une formation rapide sur 3 ans pour les réinsérer dans le circuit formel à travers des passerelles ou les conduire à l'apprentissage à un métier. Pour l'implémentation de cette action, il sera question de procéder à :

- la révision de la politique nationale de l'alphabétisation, de l'éducation de base non formelle et de la formation en langues ;
- la sensibilisation les populations sur l'EBNF ;
- le suivi du fonctionnement des CEBNF ;
- la mise en œuvre des stratégies de déploiement de l'éducation de base non formelle ;
- la formation de 600 superviseurs/animateurs en administration et gestion des centres d'AENF à raison 200 par année ;
- l'extension géographique et linguistique de l'utilisation des langues nationales dans les CEBNF ;
- le développement des politiques de récupération des enfants hors de l'école en milieu carcéral;
- le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de supervision administrative et pédagogique en éducation de base non formelle;
- l'élaboration et le suivi de l'application des textes sur les formules de passerelles dans les CEBNF.

OBJECTIF 1. accroître l'accès des enfants filles et garçons hors de l'école (déscolarisés et non scolarisés) dans les Centres d'Education de Base Non Formelle

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Pourcentage d'enfants encadrés dans les CEBNF	%	2021	0,09	2023	0,15

ACTION 03**RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

S'agissant de l'action visant « le Renforcement de la promotion des langues nationales », l'objectif est d'augmenter la population des personnes hommes/femmes alphabétisés en langues nationales, notamment dans les CAF, les CEBNF, les CPLN et les écoles expérimentales en langues nationales. Cette action contribue à la promotion et à la valorisation du patrimoine linguistique camerounais qui est riche en cultures et en langues. Les efforts vont se poursuivre dans le sens :

- du suivi-évaluation des activités des écoles expérimentales en langues nationales ;
- de la dissémination de l'étude sur le plan d'introduction de l'éducation plurilingue dans les écoles primaires au Cameroun ;
- de l'Elaboration du socle commun de compétences en Langues nationales pour les Ecoles et les Centres ;
- de l'extension de l'expérimentation à d'autres aires géographiques du Cameroun ;
- de la promotion des langues nationales à travers la journée internationale des langues maternelles ;
- du renforcement des capacités des enseignants à la production et à l'utilisation de l'environnement lettré en langues nationales ;
- de l'élaboration et de la production des affiches problèmes en 10 langues nationales pour l'explication des mesures gouvernementales de lutte contre la COVID 19 ;
- du développement de la cartographie des langues nationales, mobilité et formation des enseignants ;
- de la dissémination de la cartographie des langues nationales dans les 10 régions pendant 3 ans ;
- de la création et du fonctionnement des centres de promotion des langues nationales dans les écoles PBF (Financement basé sur la performance) ayant structuré les Conseils d'Ecoles.

OBJECTIF 1. renforcer l'utilisation des langues nationales chez les apprenants

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage d'apprenants bénéficiant de l'enseignement des langues nationales	%	2021	6,28	2023	6,39

PROGRAMME 103 - ALPHABÉTISATION

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage des personnes hommes-femmes alphabétisées dans les CAF	
Objectif	Accroître la population homme-femme alphabétisée dans les Centres d’Alphabétisation Fonctionnelle (CAF)	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	103 - ALPHABÉTISATION	
Action concernée par l'objectif	01 - ALPHABETISATION CLASSIQUE ET FONCTIONNELLE DES POPULATIONS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de l’Alphabétisation de l’Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Numérateur : effectifs de la population hommes/femmes de 15 ans et plus alphabétisés au sein des CAF, CEBNF et CPLN Dénominateur : effectifs hommes/femmes de 15 ans et plus potentiellement alphabétisable.	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre l’effectif de la population hommes/femmes de 15 ans et plus alphabétisés au sein des CAF, CEBNF et CPLN sur l’effectif hommes/femmes de 15 ans et plus potentiellement alphabétisable multiplié par 100	
Périodicite de la mesure	Trimestriel et Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 0,91
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 1.25
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 1,25
	Année: 2024	Valeur: 2
	Année: 2025	Valeur: 2,8
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Division de la Planification des Projets et de la Coopération / Direction de l’Alphabétisation de l’Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Mode de collecte des données	Questionnaire de collecte dans les CAF et les CPLN auprès des promoteurs	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Service en charge de la carte scolaire la Division de la Planification des Projets et de la Coopération / Direction de l’Alphabétisation de l’Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Vérification/ Validation des données	-Recensement des CAF et des CPLN à travers l’actualisation de la carte scolaire et d’alphabétisation -Missions de suivi administratif et pédagogique	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Planification à la DPPC et la Direction de l’Alphabétisation de l’Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de la Planification à la DPPC	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	la données collectée ne renseignement pas sur la population analphabète du pays mais plus tôt sur celle potentiellement alphabétisable	
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 103 - ALPHABÉTISATION

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage d'enfants encadrés dans les CEBNF	
Objectif	accroître l'accès des enfants filles et garçons hors de l'école (déscolarisés et non scolarisés) dans les Centres d'Education de Base Non Formelle	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	103 - ALPHABÉTISATION	
Action concernée par l'objectif	02 - DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE NON FORMELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de l'Alphabétisation de l'Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Numérateur : effectifs de la population filles/garçons de 08 à 14 ans formés dans les CEBNF et CPLN Dénominateur : effectifs filles/garçons de 08 à 14 ans hors de l'école	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre l'effectif de tous les enfants inscrits dans les CEBNF et CPLN sur l'effectif des enfants hors de l'école multiplié par 100	
Périodicite de la mesure	Trimestriel et Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 0,09
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 0.15
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 0,15
	Année: 2024	Valeur: 0,155
	Année: 2025	Valeur: 0,16
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Direction de l'Alphabétisation de l'Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Mode de collecte des données	Questionnaire de collecte dans les CEBNF ET LES CPLN auprès des promoteurs	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Division de la Planification des Projets et de la Coopération / Direction de l'Alphabétisation de l'Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Vérification/ Validation des données	-Recensement des CEBNF à travers l'actualisation de la carte scolaire et d'alphabétisation -Missions de suivi administratif et pédagogique	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la Planification à la DPPC et la Direction de l'Alphabétisation de l'Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule de la Planification à la DPPC	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	la donnée collectée renseigne uniquement sur les effectifs des enfants qui accèdent aux CEBNF	
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		
ras		

PROGRAMME 103 - ALPHABÉTISATION

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage d'apprenants bénéficiant de l'enseignement des langues nationales	
Objectif	renforcer l'utilisation des langues nationales chez les apprenants	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	103 - ALPHABÉTISATION	
Action concernée par l'objectif	03 - RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de l'Alphabétisation de l'Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	numérateur l'effectif des apprenants utilisant la langue nationale dénumérateur le nombre d'apprenants inscrits dans les CAF, CEBNF, CPLN et écoles multilingues	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport l'effectif des apprenants utilisant la langue nationale sur le nombre d'apprenants inscrits les CAF, CEBNF, CPLN et écoles expérimentales multilingues multiplié par 100	
Périodicite de la mesure	Trimestriel et Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 6,28
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 6.39
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 6,39
	Année: 2024	Valeur: 6,40
	Année: 2025	Valeur: 6,41
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport des Ecoles expérimentales multilingues et des CAF, CEBNF et les CPLN MINEDUB ; Rapports des DREB .	
Mode de collecte des données	Questionnaire de collecte dans les CAF, les CEBNF et les CPLN auprès des promoteurs	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Division de la Planification des Projets et de la Coopération / Direction de l'Alphabétisation de l'Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Vérification/ Validation des données	-Recensement des CAF et des CEBNF à travers l'actualisation de la carte scolaire et d'alphabétisation -Missions de suivi administratif et pédagogique	
Service responsable de la synthèse des données	Division de la Planification des Projets et de la Coopération / Direction de l'Alphabétisation de l'Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	ELAN Afrique	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 103 - ALPHABÉTISATION

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	pourcentage des apprenants qui achèvent le cycle complet ayant acquis les compétences de base en alphabétisation	
Objectif	Relever le niveau des compétences chez les apprenants (CAF et CEBNF)	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	103 - ALPHABÉTISATION	
Action concernée par l'objectif	04 - AMELIORATION DE LA QUALITE DANS LE PROCESSUS D'ALPHABETISATION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de l'Alphabétisation de l'Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Inspection de l'Alphabétisation de l'Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Numérateur : l'effectif des apprenants ayant acquis les compétences de base Dénominateur : les apprenants inscrits au niveau 3	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre l'effectif des apprenants ayant acquis les compétences de base sur les apprenants inscrits au niveau 3 multiplié par 100	
Périodicite de la mesure	Trimestriel /Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 20
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 25.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 25
	Année: 2024	Valeur: 30
	Année: 2025	Valeur: 35
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activités de la Direction de l'Alphabétisation de l'Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Mode de collecte des données	Questionnaire de collecte dans les CAF, les CEBNF ET LES CPLN auprès des promoteurs	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Division de la Planification des Projets et de la Coopération / Direction de l'Alphabétisation de l'Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Vérification/ Validation des données	CAF, CEBNF, CPLN	
Service responsable de la synthèse des données	Direction de l'Alphabétisation de l'Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Division de la Planification des Projets et de la Coopération / Direction de l'Alphabétisation de l'Education de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		
RAS		

8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	ALPHABÉTISATION CLASSIQUE ET FONCTIONNELLE DES POPULATIONS	3 944 131 000	3 944 131 000	384 000 000	384 000 000	4 328 131 000	4 328 131 000
02	DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE NON FORMELLE	129 500 000	129 500 000	0	0	129 500 000	129 500 000
03	RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES	123 851 000	123 851 000	0	0	123 851 000	123 851 000
TOTAL		4 197 482 000	4 197 482 000	384 000 000	384 000 000	4 581 482 000	4 581 482 000

9. PROGRAMME 104

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU
SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

ADAMS DANIEL OYONO

■ 9.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme 104, programme support du MINEDUB, regorge des ressources nécessaires pour l'accompagnement de la mise en œuvre des activités des Programmes opérationnels, notamment dans le domaine de l'enseignement scolaire de base (préscolaire et primaire) et de l'enseignement hors niveau (Alphabétisation et éducation de base non formelle).

Dans le cadre de la programmation triennale des dépenses telle que validée dans le Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2023-2025, outre les fonctions de supervision, le programme support conformément aux missions qui lui sont dévolues, accompagne les Programmes opérationnels, dans les domaines ci-après : ressources humaines; évaluation et prospective; gestion financière; politique immobilière; informatique; politique des achats; logistique; affaires juridiques; relations publiques et communication. Ainsi, ces missions d'appui aux politiques éducatives et aux fonctions supports, sont réparties entre les huit (08) actions, que compte ce Programme à savoir:

- Action 01 : Amélioration de l'efficacité du service public ;
- Action 02 : Études Stratégiques et planification du sous-secteur de l'éducation de base;
- Action 03 : Amélioration du système d'information ;
- Action 04: Amélioration des conditions de travail des personnels;
- Action 05 : Communication et relations publiques au MINEDUB;
- Action 06 : Développement des ressources humaines au MINEDUB;
- Action 07 : Contrôle et audit interne;
- Action 08 : Conseil juridique.

Le Programme 104, comme tous les programmes supports, est placé sous la responsabilité du Secrétaire Général du Ministère de l'Education de Base. Les structures organiques du Département Ministériel qui concourent à la mise en œuvre de ses activités sont les suivantes :

- les Cabinets des Ministres ;
- le Secrétariat Général ;
- l'Inspection Générale des Services;
- la Direction des Ressources Humaines ;
- la Direction des Ressources Financières et Matérielles;
- la Division de la Planification, des Projets et de la Coopération;
- la Division des Affaires Juridiques;
- la Cellule de la Communication;
- la Cellule Informatique

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Optimiser la mise en œuvre efficace des programmes opérationnels

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux moyen de réalisation des indicateurs des programmes opérationnels	%	2021	62,69	2023	66

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux moyen de réalisation des indicateurs des programmes opérationnels	
Objectif	Optimiser la mise en œuvre efficace des programmes opérationnels	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DRFM/DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Le résultat technique des indicateurs des programmes opérationnels	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Moyenne de l'ensemble des résultats techniques des indicateurs des programmes opérationnels	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 62,69
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 66.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 66
	Année: 2024	Valeur: 67
	Année: 2025	Valeur: 68
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport annuel de performance (RAP) de l'année n-1	
Mode de collecte des données	Exploitation du rapport annuel des performances (RAP) de l'année n-1	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Contrôleur de gestion du programme support	
Vérification/ Validation des données	Exploitation des rapports du rapport annuel des performances (RAP)	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du programme support	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du programme support	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01:	AMELIORATION DE L'EFFICACITE DU SERVICE PUBLIC
ACTION 02:	ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE
ACTION 03:	AMELIORATION DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE
ACTION 04:	AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS
ACTION 05:	COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEDUB
ACTION 06:	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES AU MINEDUB
ACTION 07:	CONTROLE ET AUDIT INTERNE
ACTION 08:	CONSEIL JURIDIQUE

■ 9.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance et du pilotage du système éducatif, comme prescrit par le DSSEF en son Chapitre 4.3., (Page 83), le Ministère de l'Éducation de Base se propose de renforcer les mécanismes de gestion, de régulation et de contrôle des ressources humaines, matérielles et financières. Cet engagement est en droite ligne avec les orientations stratégiques formulées dans la SND30, au point 290 (page 76). Ces ressources seront mobilisées pour la mise en œuvre de plusieurs mesures significatives destinées à lutter contre les inégalités, qui entravent une meilleure gestion du personnel du MINEDUB, afin de mieux répartir les infrastructures éducatives sur l'ensemble du territoire national.

Ces mesures permettront également de poursuivre le renforcement de la résilience dans le Sous-Secteur éducation de base, à travers la mise en œuvre des actions de lutte contre la Covid-19, visant à garantir la dispensation des enseignements dans un environnement sain et approprié. La déclinaison des objectifs de l'ensemble des services en charge de la mise en œuvre des politiques éducatives, répond pleinement à cette vision.

S'agissant spécifiquement du personnel enseignant, les interventions de ce programme support auront deux orientations principales: (i) la gestion efficace de la carrière des enseignants et la planification des effets financiers y relatifs dans le temps, (ii) l'intensification des mesures visant la stabilisation des enseignants dans les zones d'accès difficile. Pour ce deuxième point en particulier, il s'agira de la construction de 120 logements pour enseignants et l'allocation des primes de fidélisation aux enseignants exerçant dans lesdites zones pour l'année 2023. Le MINEDUB bénéficiera à cet effet, en plus des ressources propres de l'État, d'un concours financier de l'AFD, à travers les Appuis Budgétaires Sectoriels (ABS).

Pour ce qui est de la question de la budgétisation sensible au genre, à travers le programme support, le MINEDUB envisage adresser un plaidoyer aux CTD, afin que les logements d'astreinte soient désormais prioritairement octroyés aux personnels enseignants féminins.

Toujours au cours de l'année 2023, le MINEDUB va poursuivre la construction des bâtiments administratifs pour les services déconcentrés non encore pourvus, (construction de 05

Délégations Départementales (DDEB) et de 10 Inspections d'Arrondissement (IAEB)).

En ce qui concerne la carte scolaire du MINEDUB, un point d'attention sera accordé à son actualisation, ce d'autant plus qu'elle est l'outil de pilotage par excellence au niveau du Sous-Secteur Education de Base. L'actualisation de cet outil de pilotage permettra ainsi au MINEDUB, d'assurer une distribution objective des ressources éducatives, de minimiser les inégalités d'enseignement et d'accès sans oublier la réduction des disparités entre les Régions, genre, etc... constatées dans le développement du Sous-Secteur Education de Base.

Dans la même veine, l'analyse des données produites par la carte scolaire 2022, présente les valeurs cibles des indicateurs du Programme et des Actions proposées pour l'année 2023, en considérant les effets attendus de ces mesures destinées à bâtir une école équitable, inclusive et de qualité pour tous, dans un environnement d'apprentissage sûr et protecteur.

Par ailleurs, le dialogue de gestion devra être plus effectif au sein du Programme, conformément à la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, dont l'un des objectifs est la mise en place des mécanismes visant l'atteinte des résultats escomptés à moindre coût, à travers une budgétisation axée sur les résultats. Ledit dialogue sera intensifié durant l'année budgétaire 2023, à travers une tenue mensuelle des rencontres.

9.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

AMELIORATION DE L'EFFICACITE DU SERVICE PUBLIC

L'amélioration de la gestion des ressources, tout en veillant au maintien de la qualité du service, constitue un enjeu stratégique pour ce Programme, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la modernisation de l'action publique, de l'organisation des services et des processus de gestion. Cet objectif prend en compte les enjeux de « relation de service public » tels que l'amélioration continue de l'accueil des usagers, l'optimisation et le développement des démarches en ligne et l'accompagnement des personnels dans l'évolution de la relation avec l'utilisateur à l'ère numérique. Les actions entreprises par les services centraux et déconcentrés portent sur la mutualisation des fonctions supports, en termes d'effectifs et de moyens, la professionnalisation par métier, l'optimisation des processus de gestion et la rationalisation des dépenses de fonctionnement. Cette performance va se traduire par l'élaboration et le suivi d'une feuille de route, qui servira de boussole à l'évaluation mensuelle des performances des services, par rapport aux objectifs fixés.

OBJECTIF 1. Accroître les performances des structures

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux moyen des taux de réalisation des indicateurs des programmes opérationnels	%	2021	72,89	2023	88

ACTION 02**ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE**

L'efficacité d'un ministère est appréciée à travers un plan d'action qui associe toutes les parties prenantes et qui est régulièrement évalué et mis à jour, faisant ainsi de la planification une activité permanente et continue. A cet effet, le MINEDUB continuera de s'assurer de la mise en œuvre des réformes de l'éducation en général, et du Sous-Secteur éducation de base, en particulier. Il sera question de procéder, sur la base des visions et priorités stratégiques élaborées avec les Partenaires nationaux et internationaux, au suivi régulier des grandes orientations afférentes au MINEDUB, pour s'assurer de l'effectivité de leur mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs stratégiques.

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais	nb	2021	5	2023	5

ACTION 03**AMELIORATION DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE**

Le pilotage du Sous-Secteur éducation de base reste un enjeu capital pour le MINEDUB. Il se traduit par la disponibilité des données statistiques fiables. Ce qui nécessitera le renforcement du déploiement du système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE). Pour ce faire, le MINEDUB envisage acquérir les outils techniques modernes (équipements informatiques, intégration de nouvelles technologies, base de données géo-référencées) et procèdera au recrutement du personnel qualifié, pour la gestion desdits outils, afin d'accroître l'activité statistique du ministère, indispensable à une meilleure planification.

OBJECTIF 1. Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au MINEDUB

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Annuaire statistique produit annuellement dans les délais	nb	2021	1	2023	1

ACTION 04**AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS**

La qualité du pilotage et de l'organisation du système éducatif est évaluée chaque année par la communauté éducative nationale, à l'occasion de la rentrée scolaire et de la session des examens officiels. La rentrée scolaire reste « le rendez-vous de l'année », au cours duquel plus de cinq (5 000 000) millions d'élèves rejoignent les écoles maternelles et primaires du Cameroun, encadrés par plus de soixante-cinq (65 000) mille enseignants. Assurer la réussite de tous les élèves est l'objectif majeur du Ministère de l'Education de Base, et le rôle des enseignants à cet effet y est fondamental. Ainsi, la politique en matière de ressources humaines doit se traduire, tant en termes qualitatif, que quantitatif. De même, la prise en charge des besoins spécifiques des élèves, la mise en œuvre des pratiques pédagogiques adaptées favorisant notamment, le travail d'équipe dans les écoles relevant des Zones d'Education Prioritaire (ZEP), sont également des objectifs essentiels des mesures ministérielles. Les dispositifs mis en œuvre en matière de Ressources Humaines relèvent de deux ordres: (i) ordre statutaire, en matière d'organisation du service; (ii) ordre indemnitaire, en matière de reconnaissance de sujétions spécifiques et de gestion liées aux affectations, à travers l'octroi des bonifications aux enseignants déployés dans les zones d'accès difficile.

OBJECTIF 1. Augmenter le taux d'assiduité des personnels à leurs postes de travail

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux d'assiduité des personnels dans les zones d'accès difficile	%	2021	83	2023	84

ACTION 05**COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEDUB**

La communication publique est une communication d'intérêt général, émise par les administrations, les collectivités territoriales décentralisées et les organismes publics. Elle constitue un service public à part entière. A ce titre, la première mission de la communication au sein du Ministère de l'Éducation de Base est de faire connaître aux citoyens, les politiques d'éducation conduites par le Gouvernement. Pour ce faire, la qualité de la relation entre le Ministère et les usagers (parents, partenaires, etc.) sera renforcée, à travers la production des magazines et des émissions Radios et TV, la maintenance du site Web du MINEDUB, la création d'une page Facebook, d'un compte twitter et d'un journal en ligne. Cette communication intégrera également des campagnes de sensibilisation en matière d'éducation, de santé (Covid-19, Sida, alcool, etc.) et de sécurité en milieu scolaire.

OBJECTIF 1. Améliorer la visibilité médiatique des grands rendez-vous scolaires du MINEDUB

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Pourcentage de réalisation du plan de communication des grands rendez-vous du MINEDUB	%	2021	93	2023	95

ACTION 06**DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES AU MINEDUB**

La qualité de la gestion des personnels reste un objectif ministériel prioritaire. La politique en matière de ressources humaines conduite par le MINEDUB se doit de répondre à la fois aux enjeux quantitatifs et qualitatifs, en vue de la mise en œuvre des réformes pédagogiques et de l'atteinte des objectifs éducatifs fixés. Dans cette optique, les missions des différentes catégories de personnels et leurs modalités d'exercice, seront actualisées afin de les moderniser, pour une meilleure visibilité de l'engagement des personnels et de rendre les carrières plus attractives. L'amélioration du dispositif de redéploiement des enseignants constitue une préoccupation majeure pour le ministère, tant les enjeux pour les élèves et les familles sont importants. À cet égard, un ensemble d'outils rendant plus efficace et plus réactif ledit redéploiement sera mis en place, dans les services et les établissements scolaires relevant du MINEDUB. De même, la fidélisation des enseignants à leurs postes de travail amorcée il y a quelques années, va se poursuivre et permettra ainsi de couvrir les postes vacants. L'objectif général de réussite de l'année scolaire passe aussi par la lutte contre la corruption en milieu scolaire et l'effectivité de la gratuité de l'école primaire publique décidée par le Chef de l'Etat.

OBJECTIF 1. Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources humaines au MINEDUB

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de mise en oeuvre du cadre organique au MINEDUB	%	2021	97,2	2023	98

ACTION 07**CONTROLE ET AUDIT INTERNE**

Lieu d'acquisition des savoirs, l'école constitue un espace de socialisation, d'apprentissage de la responsabilité, de la citoyenneté et du respect d'autrui. Elle concourt ainsi à transmettre aux apprenants les valeurs, en termes de savoir-faire et du savoir-être. L'école a ainsi pour ambition de garantir la réussite de tous les élèves et leur plein épanouissement. Par conséquent, il doit y régner un climat de confiance, se traduisant par la mise en œuvre d'une exigence bienveillante, et l'offre d'un cadre protecteur et propice aux apprentissages, faisant ainsi de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, une priorité. La qualité de la relation entre l'école et les parents étant un gage à l'amélioration du bien-être des élèves, un enjeu majeur portera sur la mise en œuvre des directives de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption élaborée par la CONAC, tant au niveau des écoles, que de l'ensemble des différents services du ministère.

OBJECTIF 1. Améliorer le fonctionnement et la performance des services IRR

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de rapports de missions au MINEDUB	nb	2021	2	2023	3

ACTION 08**CONSEIL JURIDIQUE**

L'une des missions dévolues au MINEDUB, est d'assurer la protection juridique de son personnel et de son patrimoine. A ce titre, le respect de la légalité et de la régularité juridique des actes, la formulation des avis juridiques, la préparation et la mise en forme des projets législatifs et réglementaires restent une priorité du Programme 104.

OBJECTIF 1. Protéger les intérêts du MINEDUB

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de plaidoyers engagés	nb	2021	1	2023	3

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux moyen des taux de réalisation des indicateurs des programmes opérationnels	
Objectif	Accroitre les performances des structures	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Action concernée par l'objectif	01 - AMELIORATION DE L’EFFICACITE DU SERVICE PUBLIC	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	SG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Toutes les Directions du Ministères de l'Education de Base	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Le taux de réalisation des indicateurs des programmes opérationnels	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Moyenne de l’ensemble des taux de réalisation des programmes opérationnels	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 72,89
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 88.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 88
	Année: 2024	Valeur: 89
	Année: 2025	Valeur: 90
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Contrôleurs de gestion des programmes opérationnels	
Mode de collecte des données	Exploitation du rapport annuel des performances (RAP) de l’année n-1	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Contrôleur de gestion du programme support	
Vérification/ Validation des données	Exploitation des rapports du rapport annuel des performances (RAP)	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de gestion du programme support	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de gestion du programme support	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais	
Objectif	Améliorer la qualité et l’efficacité de la dépense	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Action concernée par l'objectif	02 - ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION DU SECTEUR DE L’EDUCATION DE BASE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DRFM/DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Disponibilité des documents de Revue des programmes, CDMT initial, CDMT ajusté, PPA et RAP	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Nombre des documents produits dans les délais conformément au calendrier budgétaire	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 5
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 5.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 5
	Année: 2024	Valeur: 5
	Année: 2025	Valeur: 5
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Comité PPBS	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Comité PPBS	
Vérification/ Validation des données	Exploitation des rapports	
Service responsable de la synthèse des données	Comité PPBS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Annuaire statistique produit annuellement dans les délais	
Objectif	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au MINEDUB	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Action concernée par l'objectif	03 - AMELIORATION DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Disponibilité de l’annuaire statistique du Ministère de l’Education de base	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Document d’annuaire statistique produit dans les délais conformément	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 1
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 1.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 1
	Année: 2024	Valeur: 1
	Année: 2025	Valeur: 1
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	DPPC	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DPPC	
Vérification/ Validation des données	Exploitation des documents	
Service responsable de la synthèse des données	DPPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d’assiduité des personnels dans les zones d’accès difficile	
Objectif	Augmenter le taux d’assiduité des personnels à leurs postes de travail	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Action concernée par l'objectif	04 - AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DRH et DEMP	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de personnes assidues à leur poste de travail	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre le nombre de personnes assidues à leur poste de travail et le nombre total de personnel	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 83
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 84.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 84
	Année: 2024	Valeur: 85
	Année: 2025	Valeur: 86
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	DRH et DEMP	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DRH et DEMP /Cellule de la planification	
Vérification/ Validation des données	Exploitation des Rapports d’activités	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de la planification	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage de réalisation du plan de communication des grands rendez-vous du MINEDUB	
Objectif	Améliorer la visibilité médiatique des grands rendez-vous scolaires du MINEDUB	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Action concernée par l'objectif	05 - COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEDUB	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Cellule de la Communication	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	?Le nombre des grands rendez-vous du MINEDUB couverts médiatiquement sur les différents canaux (TV, Radio, Internet, Réseaux sociaux) ?Le nombre des grands rendez-vous du MINEDUB prévus durant une année scolaire	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Le rapport entre le nombre de grands rendez-vous du MINEDUB couverts et le nombre prévu	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 93
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 95.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 95
	Année: 2024	Valeur: 96
	Année: 2025	Valeur: 97
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	?Rapport d'activité des Cellules de la Communication et informatique ?Feuille de route annuelle des Cellules de la Communication et Informatique	
Mode de collecte des données	Exploitation des Rapports d’activité	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La Cellule de la Communication	
Vérification/ Validation des données	Exploitation des documents (Rapports)	
Service responsable de la synthèse des données	La Cellule de la Communication	
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de mise en oeuvre du cadre organique au MINEDUB	
Objectif	Améliorer qualitativement et quantitativement les ressources humaines au MINEDUB	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Action concernée par l'objectif	06 - DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES AU MINEDUB	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DRH	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	?Le nombre de postes du cadre organique pourvus ?Le nombre de postes prévus par le cadre organique	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Le rapport entre le nombre de postes du cadre organique pourvus et le nombre prévu	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 97,20
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 98.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 98
	Année: 2024	Valeur: 99
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	?Décrets de nomination au poste ?Organigramme du MINEDUB	
Mode de collecte des données	Exploitation des décrets de nomination	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DRH	
Vérification/ Validation des données	Exploitation des décrets de nomination	
Service responsable de la synthèse des données	DRH	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DRH	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de rapports de missions au MINEDUB	
Objectif	Améliorer le fonctionnement et la performance des services IRR	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Action concernée par l'objectif	07 - CONTROLE ET AUDIT INTERNE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	IGS	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Le nombre de missions effectués	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Le nombre de missions de contrôle et d’audit réalisés annuellement dans les délais	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 2
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 3.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 3
	Année: 2024	Valeur: 4
	Année: 2025	Valeur: 4
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport de mission	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports de mission	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	IGS	
Vérification/ Validation des données	Exploitation des rapports de mission	
Service responsable de la synthèse des données	IGS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	IGS	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR...

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de plaidoyers engagés	
Objectif	Protéger les intérêts du MINEDUB	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	104 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE	
Action concernée par l'objectif	08 - CONSEIL JURIDIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAJ	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Le nombre de plaidoyers effectués	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Le nombre de missions de plaidoyers réalisés annuellement dans les délais	
Périodicite de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 1
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 3.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 3
	Année: 2024	Valeur: 4
	Année: 2025	Valeur: 5
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport de mission de plaidoyers	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports de mission de plaidoyers	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAJ	
Vérification/ Validation des données	Exploitation des rapports de mission de plaidoyers	
Service responsable de la synthèse des données	DAJ	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAJ	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

9.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	AMELIORATION DE L'EFFICACITE DU SERVICE PUBLIC	8 801 728 375	8 801 728 375	540 500 000	540 500 000	9 342 228 375	9 342 228 375
02	ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE	32 500 000	32 500 000	0	0	32 500 000	32 500 000
03	AMELIORATION DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE	3 518 500 000	3 518 500 000	0	0	3 518 500 000	3 518 500 000
04	AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS	2 976 168 000	2 976 168 000	3 208 000 000	3 208 000 000	6 184 168 000	6 184 168 000
05	COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEDUB	320 272 000	320 272 000	0	0	320 272 000	320 272 000
06	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES AU MINEDUB	23 600 281 000	23 600 281 000	0	0	23 600 281 000	23 600 281 000
07	CONTROLE ET AUDIT INTERNE	247 813 500	247 813 500	0	0	247 813 500	247 813 500
08	CONSEIL JURIDIQUE	105 500 000	105 500 000	0	0	105 500 000	105 500 000
TOTAL		39 602 762 875	39 602 762 875	3 748 500 000	3 748 500 000	43 351 262 875	43 351 262 875